

Évaluation du programme Expérience internationale Canada

Division de l'évaluation

Recherche et l'évaluation

janvier, 2019



Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Canada

Pour obtenir des renseignements sur les autres publications d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), consultez le site www.cic.gc.ca/publications.

Disponible sur demande en médias substituts.

Also available in English under the title: Evaluation of the International Experience Canada Program

Visitez-nous en ligne

Site Web : www.cic.gc.ca

Facebook : www.facebook.com/CitCanada

YouTube : www.youtube.com/CitImmCanada

Twitter : [@CitImmCanada](https://twitter.com/CitImmCanada)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, 2019

N° de catalogue Ci4-190/2019F-PDF

ISSN 978-0-660-30155-6

Numéro de référence : E2-2017

IRCC-2761-04-2019

Table des matières

Acronymes.....	3
Résumé	4
Évaluation du programme Expérience internationale Canada	
- Réponse de la direction et plan d'action	7
1. Introduction.....	10
1.1. Objet de l'évaluation	10
1.2. Profil du programme.....	12
1.2.1 Conception du programme.....	12
1.2.2 Exécution du programme.....	12
1.2.3 Ressources humaines et financières.....	13
1.3. Profil des jeunes participants à EIC	13
1.3.1. Profil des jeunes participants étrangers à EIC (2013-2017)	13
1.3.2. Profil des jeunes participants canadiens à EIC	14
2. Méthodologie.....	15
2.1. Questions et portée	15
2.2. Méthodes de collecte de données.....	15
2.3. Limites et facteurs à prendre en considération	16
3. Pertinence.....	17
3.1. Besoin continu du programme EIC	17
3.2. Harmonisation avec les priorités du Ministère et du gouvernement	17
4. Rendement – Efficacité du programme.....	18
4.1. Réciprocité.....	18
4.1.1. Réciprocité dans les AMJ et les quotas	18
4.1.2. Disparité dans la réciprocité	19
4.1.3. Approche à la gestion des quotas	19
4.1.4. Possibilités réciproques	21
4.2. Motivations à participer à EIC	22
4.2.1. Motivations des jeunes étrangers.....	22
4.3. Connaissance du programme EIC	23
4.3.1. Connaissance d'EIC parmi les jeunes étrangers	23
4.3.2. Connaissance d'EIC parmi les jeunes Canadiens.....	24
4.4. Expériences culturelles et professionnelles.....	25
4.4.1. Expériences culturelles	25
4.4.2. Expériences professionnelles	26
4.5. Appui des intérêts internationaux, économiques et sociaux du Canada.....	28
4.5.1. Appui des intérêts internationaux et sociaux du Canada	28
4.5.2. Appui des intérêts économiques du Canada	29
4.6. Exécution du programme.....	30
4.6.1. Rôles et responsabilités	30
4.6.2. Communication et coordination	31
4.7. Délai de traitement.....	32
4.8. Intégrité du programme.....	33
5. Rendement – Utilisation des ressources.....	33
5.1. Affectation des ressources financières	33
5.2. Affectation des ressources humaines, par type de ressources (ETP, ERP).....	34
5.3. Coûts prévus au budget et coûts réels, par année	34
5.4. Coût de traitement par demande au titre d'EIC.....	34
6. Conclusions et recommandations.....	34

Annexe A : Liste des pays signataires d'un accord sur la mobilité des jeunes.....	36
Annexe B : Profil des jeunes participants étrangers à EIC	37
Annexe C : Modèle logique pour le programme Expérience internationale Canada (août 2017)...	41
Annexe D : Questions de l'évaluation.....	42
Annexe E : Réciprocité d'EIC – Quotas, participants et ratios (2007, 2013 et 2017).....	43
Annexe F : BDDCEE	45
Annexe G : Tableaux et figures de la gestion des ressources.....	46

Liste des figures

Figure 1 : Tendances dans les quotas du programme EIC et nombre de jeunes participants canadiens et étrangers, de 2004 à 2017	19
Figure 2 : Incidence et revenus d'emploi moyens des jeunes participants étrangers à EIC, de 2004 à 2015.....	26
Figure 3 : Part des coûts totaux du programme EIC assumée par IRCC et les autres ministères, de 2013-2014 à 2016-2017.....	46

Liste des tableaux

Tableau 1 : Participation des jeunes à EIC – Jeunes Canadiens et étrangers.....	13
Tableau 2 : Sources de données	15
Tableau 3 : Ratios de réciprocité d'EIC (2007, 2013 et 2017).....	20
Tableau 4 : Répartition par secteur des participants à EIC ayant un revenu d'emploi, BDDCEE	29
Tableau 5 : Respect des normes de service (56 jours) dans le traitement des demandes de permis de travail d'EIC, par année et par volet d'EIC	32
Tableau 6 : Total des coûts liés au programme EIC* (IRCC et autres ministères), de 2013-2014 à 2016-2017.....	46
Tableau 7 : Total des ETP du programme EIC (par secteur), exercices de 2013-2014 à 2016-2017.....	47
Tableau 8 : Coûts et recettes liés au programme EIC, de 2013-2014 à 2016-2017	47
Tableau 9 : Coûts par demande traitée (total des coûts pour IRCC et les autres ministères), de 2013-2014 à 2016-2017	48

Acronymes

ADP	Appel de propositions
AMC	Affaires mondiales Canada
AMJ	Accords et ententes sur la mobilité des jeunes
ASFC	Agence des services frontaliers du Canada
BDDCEE	Base de données sur la dynamique canadienne entre employeurs et employés
Coop	Programme Stage coop international
EDSC	Emploi et Développement social Canada
EIC	Expérience internationale Canada
EIMT	Étude d'impact sur le marché du travail
ETP	Équivalent temps plein
IRCC	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
IPD	Invitation à présenter une demande
LIPR	<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>
MGC	Modèle de gestion des coûts
OR	Organisation reconnue
PE	Protocole d'entente
PCH	Patrimoine canadien
PJP	Programme des jeunes professionnels
PMI	Programme de mobilité internationale
PVT	Programme de vacances-travail
RIPR	<i>Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>
RT	Résident temporaire/résidence temporaire
SMGC	Système mondial de gestion des cas

Résumé

L'évaluation du programme Expérience internationale Canada (EIC) a été réalisée conformément aux exigences de la *Politique sur les résultats* du Conseil du Trésor, adoptée en 2016. L'évaluation portait sur la période qui a suivi le transfert du programme d'Affaires mondiales Canada (AMC) à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) (de 2013-2014 à 2017-2018).

Constatations de l'évaluation

Pertinence

Dans l'ensemble, un programme de mobilité pour les jeunes est toujours nécessaire, et le programme EIC favorise réellement les expériences culturelles et professionnelles des participants, tout en offrant d'importants avantages bilatéraux internationaux à l'échelle du gouvernement fédéral.

De plus, l'évaluation a révélé que le programme cadre avec les priorités du gouvernement du Canada, surtout compte tenu de l'accent mis actuellement sur les jeunes, et avec le mandat et les priorités d'IRCC, notamment en ce qui concerne la facilitation de l'entrée des étrangers. Puisque le programme touche divers thèmes liés à l'immigration, à l'emploi, à la culture, aux relations internationales et à la jeunesse, EIC s'harmonise également avec les mandats d'autres ministères, dont AMC, Emploi et Développement social Canada (EDSC), Patrimoine canadien (PCH) et le Secrétariat de la jeunesse du premier ministre.

Rendement – Efficacité

Réciprocité

Les accords sur la mobilité des jeunes (AMJ) signés entre le Canada et les pays partenaires sont conçus de manière à être réciproques, autant pour ce qui est des quotas (c.-à-d. le nombre de participants au programme) que des possibilités offertes, comme l'exige le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* [alinéa 205 *b*]), qui constitue le fondement de la dispense de l'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) pour les permis de travail ouverts délivrés par l'intermédiaire d'EIC.

Malgré le rôle central que joue la réciprocité dans la conception des AMJ, la réciprocité dans la participation au programme a posé un défi de taille au cours des dernières années, comme en témoigne le nombre beaucoup plus élevé de jeunes étrangers qui participent au programme chaque année comparativement aux jeunes Canadiens. Des données probantes indiquent que certaines décisions de gestion relatives aux quotas ont contribué à cette disparité réciproque, y compris les tentatives pour limiter l'augmentation des quotas par pays et la conclusion d'AMJ avec de nouveaux pays malgré la faible participation canadienne au cours des 10 dernières années. Par ailleurs, on a constaté que d'autres facteurs pouvaient limiter la participation canadienne, comme les exigences entourant le processus de demande qui sont onéreuses dans d'autres pays et la conjoncture économique à l'étranger (p. ex. le salaire minimum et les taux de chômage chez les jeunes dans les pays signataires d'un AMJ).

Connaissance du programme EIC

Pour mieux faire connaître le programme aux Canadiens et accroître leur participation, EIC a mené diverses activités promotionnelles axées principalement sur les jeunes Canadiens et, plus récemment, sur les « influenceurs ». Même si les activités promotionnelles sont relativement nouvelles et qu'il faudra encore quelques années avant de constater des changements dans les comportements liés à la sensibilisation, le programme demeure méconnu des jeunes Canadiens et leur taux de participation est encore relativement faible.

Expériences culturelles et professionnelles

Les résultats montrent que les jeunes étrangers et Canadiens vivent diverses expériences culturelles et professionnelles en participant au programme EIC. Parmi les expériences culturelles les plus souvent mentionnées, les jeunes étrangers et Canadiens visitent des sites culturels, participent à des activités culturelles et tissent des liens d'amitié. En ce qui concerne les principaux avantages culturels découlant de la participation au programme EIC, les jeunes étrangers et Canadiens ont indiqué avoir appris à connaître un nouveau pays ou une nouvelle culture, avoir acquis une expérience internationale qui a contribué à leur croissance personnelle et avoir participé à des activités d'exploration et à des aventures.

De plus, les jeunes participants étrangers et Canadiens acquièrent une expérience professionnelle durant leur séjour à l'étranger dans le cadre du programme EIC. Des données récentes montrent un taux d'emploi élevé chez les jeunes participants étrangers au Canada et des revenus d'emploi moyens qui augmentent de façon constante. De nombreux jeunes étrangers et Canadiens ont également indiqué que l'acquisition d'une expérience de travail et de perfectionnement professionnel à l'étranger représente un avantage important de leur participation.

Appuyer les intérêts internationaux, économiques et sociaux du Canada

Dans l'ensemble, le programme EIC appuie les intérêts internationaux, économiques et sociaux du Canada. D'un point de vue social, les expériences internationales permettent aux jeunes de mieux connaître et comprendre les autres cultures; les données probantes indiquent également que le programme joue un rôle clé dans l'appui des intérêts internationaux du Canada et qu'il sert d'outil dans les relations bilatérales avec d'autres pays. De plus, une faible proportion de jeunes étrangers qui sont venus au Canada dans le cadre du programme EIC entre 2013 et 2017 ont fait la transition vers la résidence permanente, enrichissant ainsi davantage la diversité du Canada.

D'un point de vue économique, le programme offre un bassin potentiel de travailleurs temporaires et contribue à l'industrie du tourisme au Canada.

Étant donné que le nombre de jeunes participants étrangers au programme est considérablement plus élevé que celui de leurs homologues Canadiens (en moyenne 3:1 par année au cours des cinq dernières années), il pourrait y avoir un risque de déplacement de travailleurs sur le marché du travail canadien. Toutefois, l'évaluation n'a pas fait ressortir de preuve concluante qu'un déplacement a eu lieu, ce qui porte à croire que d'autres recherches poussées sont nécessaires pour évaluer toutes les retombées d'EIC sur le marché du travail canadien.

Exécution et intégrité du programme

Aucun défi important n'est associé à l'exécution du programme et, dans l'ensemble, les rôles et les responsabilités des groupes du programme à IRCC et entre IRCC et d'autres ministères sont clairement définis et bien compris. De plus, la communication et la coordination entre les groupes du programme à IRCC et entre IRCC et les autres ministères sont efficaces. L'évaluation a cependant révélé qu'il faut préciser les rôles et les responsabilités des organisations reconnues (OR) et améliorer la communication entre IRCC et les OR, surtout en ce qui concerne la gouvernance et la surveillance. En octobre 2018, le Ministère a négocié de nouveaux protocoles d'entente (PE) avec les OR et affecté de nouvelles ressources pour régler ces questions.

De manière générale, au cours de la période visée par l'évaluation, IRCC a traité les demandes d'EIC conformément aux normes de service établies. Le programme a aussi mis en œuvre des mécanismes d'assurance de la qualité; aucun problème important lié à l'intégrité du programme n'a été observé.

Utilisation des ressources

Les ressources du programme EIC ont augmenté au cours des dernières années, mais la part des coûts globaux du programme assumée par IRCC a diminué par rapport aux autres ministères, et a été compensée par une augmentation des recettes.

Conclusions et recommandations

Le programme EIC s'harmonise avec les priorités du Ministère et contribue à l'atteinte de plusieurs résultats escomptés du programme, notamment l'admission rapide de jeunes étrangers au pays, les expériences culturelles et professionnelles offertes aux participants et l'appui des intérêts internationaux, économiques et sociaux du Canada. Toutefois, l'évaluation a permis de relever plusieurs aspects à améliorer dans le programme :

- la gestion de la réciprocité;
- la connaissance limitée du programme et de ses avantages chez les jeunes Canadiens, ce qui a une incidence sur le taux de participation au programme;
- la nécessité de mener des recherches approfondies au sujet des retombées du programme sur le marché du travail canadien;
- le manque de surveillance du programme et de collecte de données sur les jeunes Canadiens qui se rendent à l'étranger dans le cadre d'EIC.

Par conséquent, les recommandations suivantes ont été formulées pour répondre à ces défis :

Recommandation 1 : IRCC devrait reconfirmer et énoncer clairement l'orientation du programme EIC, en particulier pour ce qui est :

- du mandat du programme et des résultats escomptés;
- de l'application des politiques et de la mise en œuvre du principe de réciprocité.

Recommandation 2 : IRCC devrait accroître les efforts de promotion du programme EIC auprès des jeunes Canadiens, afin de mieux leur faire connaître les avantages du programme et de les inciter à y participer en plus grand nombre.

Recommandation 3 : Pour appuyer la surveillance des résultats du programme liés aux jeunes Canadiens qui se rendent à l'étranger, IRCC devrait établir des stratégies efficaces de collecte et de gestion des données.

Recommandation 4 : IRCC devrait entreprendre des recherches approfondies pour mieux évaluer toutes les retombées du programme EIC sur le marché du travail canadien.

Évaluation du programme Expérience internationale Canada - Réponse de la direction et plan d'action

Recommandations	Réponse	Mesure	Responsabilité	Échéancier
<p>Recommandation 1 :</p> <p>IRCC devrait reconfirmer et énoncer clairement l'orientation du programme EIC, en particulier pour ce qui est :</p> <ul style="list-style-type: none"> – du mandat du programme et des résultats escomptés; – de l'application des politiques et de la mise en œuvre du principe de réciprocité. 	<p>IRCC accepte cette recommandation.</p> <p>Expérience internationale Canada comporte un certain nombre d'objectifs bilatéraux, économiques et culturels concurrents qui sont souvent complémentaires, mais pas toujours. Selon le contexte bilatéral plus vaste et les contraintes imposées par les pays partenaires, différentes ententes privilégient différents objectifs.</p> <p>Dans de nombreux cas, il vaut mieux avoir une entente imparfaite que de ne pas en avoir du tout.</p>	<p>Élaborer un cadre stratégique qui comprend les mesures suivantes : définir la réciprocité, confirmer les résultats attendus, déterminer la manière d'établir un équilibre entre les objectifs fondamentaux du programme et les objectifs plus vastes du gouvernement du Canada, et définir l'avantage net global pour le Canada, les jeunes Canadiens et les autres objectifs du Ministère.</p>	<p>Responsable : EIC – Direction générale de l'immigration</p>	T2 2019-2020
		<p>Faire approuver le cadre stratégique par la haute direction.</p>	<p>Responsable : EIC – Direction générale de l'immigration</p>	T3 2019-2020

Recommandations	Réponse	Mesure	Responsabilité	Échéancier
<p>Recommandation 2 :</p> <p>IRCC devrait accroître les efforts de promotion du programme EIC auprès des jeunes Canadiens, afin de mieux leur faire connaître les avantages du programme et de les inciter à y participer en plus grand nombre.</p>	<p>IRCC accepte la recommandation.</p> <p>Bien que l'évaluation confirme que la participation des Canadiens est faible par rapport au nombre de jeunes étrangers qui viennent au Canada, le nombre de participants canadiens à EIC a augmenté de 16 % depuis le transfert du programme à IRCC en 2013.</p> <p>Le Ministère convient que des efforts doivent être faits pour mieux faire connaître le programme EIC; toutefois, une grande partie de ce travail de promotion et de publicité se limite aux activités permises dans le contexte des contraintes actuelles du programme et des restrictions en matière de publicité du gouvernement du Canada.</p> <p>Il sera essentiel de collaborer avec les organismes centraux, divers groupes d'intervenants et les réseaux établis afin de rehausser et d'élargir la portée promotionnelle pour le programme. Une partie des efforts sera axée sur les jeunes Canadiens afin de s'assurer qu'ils disposent des renseignements nécessaires pour participer au programme EIC.</p> <p>La majeure partie de ce travail reposera sur le marketing social et l'élaboration de mesures qui entraîneront un changement de comportement à long terme. Il faudra peut-être plusieurs années avant que ces efforts se concrétisent et donnent des résultats.</p>	<p>Procéder à un examen annuel et à la mise à jour des stratégies de marketing, de promotion et de partenariat pour assurer une harmonisation continue avec les priorités d'EIC, d'IRCC et du gouvernement du Canada.</p>	<p>Responsable : EIC – Direction générale de l'immigration</p>	T1 2019-2020
		<p>Consulter les organismes centraux pour obtenir l'autorisation de mettre en œuvre d'autres mécanismes de publicité qui cibleraient non seulement les jeunes directement, mais aussi leurs influenceurs.</p>	<p>Responsable : EIC – Direction générale de l'immigration</p> <p>Soutien : Direction générale des communications</p>	T4 2019-2020
		<p>Élaborer et mettre en œuvre des projets de promotion avec des groupes d'intervenants (y compris des organisations reconnues) pour tirer parti des réseaux de communication existants.</p>	<p>Responsable : EIC – Direction générale de l'immigration</p> <p>Soutien : Direction générale des communications</p>	À compter du T4 2019-2020
		<p>Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de promotion inclusives, en consultation avec les principaux intervenants, qui ciblent les jeunes Canadiens dans les communautés d'intérêts (p. ex. les jeunes Autochtones, les jeunes LGBTQ2, les jeunes handicapés) afin que tous les jeunes soient au courant des possibilités offertes par EIC.</p>	<p>Responsable : EIC – Direction générale de l'immigration</p> <p>Soutien : Direction générale des communications</p>	À compter du T4 2019-2020

Recommandations	Réponse	Mesure	Responsabilité	Échéancier
<p>Recommandation 3 :</p> <p>Pour appuyer la surveillance des résultats du programme liés aux jeunes Canadiens qui se rendent à l'étranger, IRCC devrait établir des stratégies efficaces de collecte et de gestion des données.</p>	<p>IRCC accepte cette recommandation.</p> <p>Le programme EIC est bien placé pour ce qui est des données administratives sur les étrangers qui viennent au Canada. Tous les aspects du processus de demande, de la prise de décision, des rapports quotidiens et des outils nécessaires à l'exécution efficace du programme sont en place et utilisés efficacement.</p> <p>Toutefois, les données actuelles sur les Canadiens qui se rendent à l'étranger en vertu d'accords réciproques sur la mobilité des jeunes sont limitées et incohérentes. Il est primordial de disposer de meilleurs renseignements et de meilleures données sur les jeunes Canadiens pour suivre le rendement et les avantages du programme. Des données fiables sur les jeunes Canadiens sont également essentielles à la recherche fondée sur des données probantes pour éclairer l'élaboration des politiques, les négociations avec les pays, les activités de promotion et les évaluations ultérieures du programme EIC.</p> <p>Bien que certaines données sur les jeunes Canadiens qui voyagent à l'étranger dans le cadre d'accords sur la mobilité des jeunes soient actuellement obtenues chaque année auprès des pays partenaires d'EIC au moyen de clauses et d'annexes sur l'échange de données prévues dans ces accords conclus avec les pays, il demeure difficile d'obtenir des données plus complètes sur ce groupe.</p>	<p>Explorer des options (y compris l'inscription des participants et les sondages) pour obtenir des données sociodémographiques plus solides et les coordonnées des jeunes Canadiens et des participants à EIC, afin de produire des données sur les résultats pertinentes pour le programme. Toutes les options tiendront compte de la protection des renseignements personnels, des dispositions législatives et des processus administratifs.</p>	<p>Responsable : EIC – Direction générale de l'immigration</p>	<p>T2 2019-2020</p>
		<p>Élaborer et lancer un sondage auprès des jeunes participants canadiens (au moyen de la recherche sur l'opinion publique, des réseaux d'anciens étudiants et de la collaboration avec les principaux pays d'accueil partenaires).</p>	<p>Responsable : EIC – Direction générale de l'immigration</p>	<p>T4 2019-2020</p>

Recommandations	Réponse	Mesure	Responsabilité	Échéancier
<p>Recommandation 4 :</p> <p>IRCC devrait entreprendre des recherches approfondies pour mieux évaluer toutes les retombées du programme EIC sur le marché du travail canadien.</p>	<p>IRCC accepte cette recommandation.</p> <p>Le Ministère reconnaît la nécessité de mieux comprendre l'incidence du programme EIC sur le marché du travail canadien. Pour que des recherches approfondies puissent être entreprises, le Ministère doit veiller à la disponibilité de l'information sur le marché du travail (IMT) nécessaire – des lacunes persistent dans les données, particulièrement à l'échelle locale, problème qui ne touche pas uniquement le programme EIC. Des travaux visant à améliorer l'IMT sont en cours à IRCC, et comprendront (i) des mesures des ETP, (ii) des données sur les taux d'emploi et les salaires par industrie ou profession, et (iii) des données sur les taux de chômage régionaux et internationaux.</p> <p>Ces travaux seront assortis de recherches supplémentaires sur le volet des résidents temporaires afin de déterminer l'incidence globale des participants à EIC sur le marché du travail canadien.</p>	<p>Réaliser trois projets de recherche axés sur les résultats liés au marché du travail des jeunes et des participants à EIC, selon les modalités du plan de recherche 2018-2019 d'EIC.</p>	<p>Responsable : EIC – Direction générale de l'immigration</p>	T3 2019-2020
		<p>Établir des indicateurs clés pour déterminer l'incidence sur le marché du travail et élaborer des méthodes de collecte de données.</p>	<p>Responsable : EIC – Direction générale de l'immigration</p> <p>Soutien : PSP et DGRE</p>	T4 2019-2020
		<p>Réaliser un projet de recherche sur l'incidence des travailleurs temporaires sur le marché du travail, en mettant l'accent sur le programme EIC.</p>	<p>Responsable : DGRE</p>	T4 2019-2020

1. Introduction

1.1. Objet de l'évaluation

L'évaluation du programme Expérience internationale Canada (EIC) a été réalisée conformément aux exigences de la *Politique sur les résultats* du Conseil du Trésor, adoptée en 2016. L'évaluation a été menée par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) dans le but d'évaluer la pertinence, le rendement et les résultats du programme. L'évaluation portait sur les volets du programme destinés aux jeunes Canadiens et aux jeunes étrangers, et visait les exercices financiers 2013-2014 à 2017-2018.

L'évaluation était axée sur les résultats pour les jeunes participants à EIC, en particulier les étrangers. L'évaluation visait également à examiner dans quelle mesure le programme EIC a réussi à se faire connaître. Par ailleurs, étant donné que le programme n'a pas été évalué depuis son transfert à IRCC en 2013, l'un des domaines d'intérêt de l'évaluation concernait la gestion du programme.

1.2. Profil du programme

Depuis le lancement du programme EIC en 1951, le gouvernement du Canada encourage les voyages et les programmes d'échange conçus pour aider les jeunes Canadiens à mieux comprendre leur place et leur rôle sur la scène internationale. À ce titre, le programme EIC favorise et facilite les occasions de voyage et d'échange de travail pour les Canadiens et les jeunes étrangers par la négociation d'ententes et d'accords bilatéraux et réciproques avec d'autres pays. Le mandat actuel d'EIC comprend des activités qui visent entre autres à¹ :

- Favoriser la création de liens entre les gens et renforcer les relations entre le Canada et les pays partenaires;
- Aider à bâtir une main-d'œuvre mondiale capable de soutenir la concurrence qui contribuera à la réussite économique du Canada;
- Offrir aux jeunes l'occasion d'élargir leur vision du monde et de comprendre la place qu'y tient le Canada, grâce à une expérience de voyage et de travail internationale.

Le programme EIC fait partie du Programme de mobilité internationale (PMI) d'IRCC, qui délivre des permis de travail dispensés de l'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT). En 2016, 22 % des permis de travail délivrés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires étaient destinés à des jeunes étrangers participant à EIC², ce qui fait du programme EIC le volet le plus important du PMI.

1.2.1. Conception du programme

La conception du programme s'articule autour d'ententes et d'accords bilatéraux réciproques sur la mobilité des jeunes (AMJ), qui sont négociés entre le Canada et d'autres pays. Le programme EIC facilite la participation des jeunes. À l'heure actuelle, le Canada a conclu 34 AMJ avec d'autres pays (la liste des pays signataires d'un AMJ se trouve à l'annexe A). Les AMJ comprennent habituellement une ou plusieurs des trois catégories suivantes de participation au programme :

- **Vacances-travail** : Les jeunes participants obtiennent un permis de travail ouvert qui leur permet de travailler n'importe où dans le pays d'accueil.
- **Jeunes professionnels** : Les jeunes participants obtiennent un permis de travail propre à un employeur s'ils ont une offre d'emploi qui contribue à leur perfectionnement professionnel dans leur domaine d'études; ils travaillent pour le même employeur pendant toute la durée de leur séjour.
- **Stage coop international** : Les jeunes participants obtiennent un permis de travail propre à un employeur s'ils sont inscrits dans un établissement d'enseignement postsecondaire et ont une offre d'emploi liée à leur domaine d'études; ils travaillent pour le même employeur pendant toute la durée de leur séjour.

Bien que les critères d'admissibilité puissent varier quelque peu d'un accord à l'autre, le programme s'adresse généralement aux jeunes Canadiens et étrangers âgés de 18 à 35 ans. Comme les AMJ d'EIC sont de nature

1 IRCC (2017). *Stratégie de mesure du rendement d'Expérience internationale Canada*. Janvier 2017

2 IRCC (2017). *Profil d'information du Programme des travailleurs étrangers temporaires*. 1er novembre 2017.

réciproque, les jeunes participants étrangers au programme sont dispensés des exigences relatives à l'EIMT, conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) et à son règlement d'application³.

IRCC négocie chaque année des quotas individuels avec chaque pays signataire d'un AMJ, et définit un quota global pour EIC. Le quota global établi chaque année représente le nombre maximal prévu de participants qui viennent au Canada et vont à l'étranger. En 2014, IRCC s'est fixé comme objectif d'accueillir deux jeunes étrangers participant à EIC au Canada pour chaque jeune Canadien participant à EIC qui se rend à l'étranger (c.-à-d. un ratio de 2:1). Pour la plupart des pays, le quota n'a pas changé depuis le transfert du programme à IRCC.

1.2.2. Exécution du programme

Les jeunes Canadiens souhaitant participer à EIC doivent présenter une demande au pays qui les intéresse et suivre les étapes d'immigration appropriées. Tous les pays ont en place des processus différents (demande en ligne ou en personne) et des exigences différentes (p. ex. vérification du casier judiciaire) sur lesquels le programme EIC n'a aucune prise.

IRCC contrôle l'exécution du volet d'EIC destiné aux jeunes étrangers, qui doivent présenter une demande en ligne. Pour amorcer le processus de demande d'EIC, les jeunes étrangers doivent créer et soumettre un profil en ligne à partir d'un compte personnel d'IRCC. Une fois que les profils sont soumis, des bassins de candidats admissibles pour chaque pays et chaque catégorie d'EIC sont créés. Les candidats sont choisis au hasard, au moyen d'un système de tirage au sort. Les candidats sélectionnés reçoivent une invitation à présenter une demande (IPD). S'ils acceptent l'IPD, les candidats doivent alors présenter une demande de permis de travail. Si leur demande est approuvée, ils reçoivent une lettre d'introduction, qu'ils devront présenter à un agent des services frontaliers au point d'entrée à leur arrivée au Canada.

Le programme EIC fonctionne selon le principe du recouvrement des coûts en vertu d'une autorisation de crédit net, qui permet au programme d'imposer des frais d'utilisation aux participants et d'affecter les recettes ainsi générées aux dépenses liées au programme. À la saison 2018 d'EIC, les participants devaient payer des frais de demande de 150 \$. De plus, les employeurs sont tenus de payer des frais de conformité de 230 \$ s'ils embauchent un jeune étranger dans la catégorie Jeunes professionnels ou Stage coop international, et les participants au programme Vacances-travail doivent payer des frais de 100 \$ pour le permis de travail ouvert.

Organisations reconnues

Le programme EIC gère également des protocoles d'entente (PE) avec des organismes canadiens tiers appelés des « organisations reconnues (OR) », qui offrent des services pour faciliter les possibilités de voyage et de travail internationales pour les jeunes Canadiens et étrangers dans le cadre du programme EIC. Les OR offrent divers services, qui peuvent comprendre du soutien et des conseils aux jeunes tout au long du processus de demande, ou encore de l'aide pour l'organisation des voyages ou des stages professionnels. Habituellement, les OR fournissent leurs services moyennant des frais, qui sont fixés par chaque organisation.

Les jeunes étrangers qui présentent une demande par l'intermédiaire d'une OR utilisent globalement le même processus de demande que les autres candidats qui présentent une demande dans le cadre des quotas nationaux. La principale différence est qu'après la création et la soumission d'un profil en ligne à partir d'un compte personnel d'IRCC, les OR soumettent une liste de noms à IRCC. IRCC valide le profil des candidats et leur fait parvenir une IPD.

Comme il est énoncé dans le PE signé entre les OR et IRCC, les OR doivent contribuer à :

- Assurer la participation réciproque entre les jeunes étrangers et Canadiens;
- Mieux faire connaître le programme et promouvoir les possibilités de voyage, de travail et de carrière internationales offertes par EIC auprès de divers groupes de Canadiens;

3 Aux termes de l'alinéa 205b) du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* (RIPR), un permis de travail dispensé de l'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) peut être délivré à un jeune étranger au motif que le travail accompli « permet de créer ou de conserver l'emploi réciproque de citoyens canadiens ou de résidents permanents du Canada dans d'autres pays ».

- Offrir aux jeunes Canadiens des ressources pour voyager et travailler à l'étranger dans le cadre d'EIC, afin que tous les Canadiens aient accès à ces possibilités.

En 2015, IRCC a sélectionné 12 organisations au total dans le cadre d'un processus d'appel de propositions (ADP) pour la désignation des OR. Les PE conclus avec certains OR ont été signés au début de 2016 et ont pris fin à l'été 2018. Le programme a été lancé en conséquence; un processus d'ADP a récemment été achevé, et de nouveaux PE sont en place pour la saison 2019 d'EIC.

1.2.3. Ressources humaines et financières

La présente section offre un aperçu des ressources liées à l'exécution et au soutien du programme EIC. Au total, 113 équivalents temps plein (ETP) ont été affectés au programme EIC à IRCC en 2016-2017, dont 76 au Secteur des opérations et 37 au Secteur des politiques stratégiques et de programmes ou à d'autres secteurs. Au cours du même exercice financier, le coût total pour l'exécution du programme EIC était de 21,39 millions de dollars, y compris les coûts d'IRCC et des autres ministères, et de 12,79 millions de dollars pour IRCC, alors que les coûts pour les autres ministères s'élevaient à 8,6 millions de dollars. Ces coûts ont été partiellement compensés par les recettes générées par le programme, qui ont atteint environ 10,02 millions de dollars au total.

1.3. Profil des jeunes participants à EIC

Le tableau 1 présente le **quota global** annuel ou la cible prévue pour les jeunes Canadiens qui vont à l'étranger et les jeunes étrangers qui viennent au Canada dans le cadre du programme, et indique le nombre **réel** de participants admis. Entre 2013 et 2017, 94 634 jeunes Canadiens titulaires de permis de travail et 252 712 jeunes étrangers ont participé⁴ au programme EIC. Les sections suivantes présentent le profil de chacun de ces deux groupes.

Tableau 1 : Participation des jeunes à EIC – Jeunes Canadiens et étrangers

	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Quota global officiel	62 305	67 655	67 305	69 385	67 330	S.O.
Jeunes Canadiens titulaires de permis de travail qui vont à l'étranger	17 122	18 699	20 119	19 371	19 323	94 634
Jeunes participants étrangers qui viennent au Canada	48 629	44 767	44 985	51 453	62 878	252 712

Source : Direction générale de l'immigration, août 2018.

1.3.1. Profil des jeunes participants étrangers à EIC (2013-2017)

Les données suivantes ont été observées chez les jeunes participants étrangers :

- **Volet** : 81 % des jeunes participants étrangers ont été admis dans le volet Vacances-travail, tandis qu'environ 9 % ont été admis dans le volet Coop, et 6 % dans le volet Jeunes professionnels.

⁴ Les données concernant les jeunes étrangers qui viennent au Canada font référence au dénombrement unique de participants, c.-à-d. qu'une personne ne sera comptée qu'une seule fois au cours de la période de 2013 à 2017. Par contre, les données sur les jeunes participants Canadiens qui vont à l'étranger indiquent le nombre de Canadiens qui ont participé chaque année de 2013 à 2017; il ne s'agit pas d'un dénombrement unique de participants. Si un Canadien a participé au programme plus d'une fois au cours de la période visée de cinq ans ou s'il s'est rendu dans plusieurs pays signataires d'un AMJ, il peut être compté plusieurs fois. Comme le Canada dispose de peu d'information sur le nombre de jeunes Canadiens voyageant à l'étranger par l'intermédiaire d'EIC, il n'a pas été possible d'obtenir un dénombrement unique de participants canadiens.

- **Fréquence de la participation** : 92 % des personnes qui sont venues au Canada par l'intermédiaire d'EIC n'ont reçu qu'un seul permis de travail; 8 % avaient plus d'une expérience d'EIC au Canada. Les participants du volet Jeunes professionnels représentaient la plus grande proportion de ceux qui ont utilisé le programme plus d'une fois, plus du tiers (35 %) ayant reçu plus d'un permis de travail dans le cadre du programme EIC.
- **Âge** : La plupart (77 %) des jeunes étrangers admis au Canada dans le cadre d'EIC étaient âgés de 21 à 29 ans lorsqu'ils ont commencé leur expérience d'EIC. Les participants du volet Jeunes professionnels étaient légèrement plus âgés, une plus grande proportion (21 %) d'entre eux se situant dans le groupe des 30 à 35 ans. Les jeunes participants étrangers du volet Coop étaient légèrement plus jeunes que ceux des autres volets, une plus grande proportion appartenant au groupe des 18 à 20 ans (19 %).
- **Sexe** : La moitié des jeunes participants étrangers à EIC étaient des femmes. Même si les femmes représentaient la moitié de tous les participants dans le volet Vacances-travail et 53 % dans le volet Coop, elles ne représentaient que 40 % de ceux du volet Jeunes professionnels.
- **Citoyenneté** : Les cinq principaux pays de citoyenneté des jeunes étrangers admis dans le cadre d'EIC étaient les suivants : la France (21 %), l'Australie (15 %), le Japon (11 %), l'Irlande (9 %) et l'Allemagne (8 %). Alors que les pays de citoyenneté des jeunes étrangers étaient plus diversifiés dans le volet Vacances-travail, la majorité des participants des volets Coop (86 %) et Jeunes Professionnels (58 %) venaient de France.
- **Connaissance des langues officielles** : La majorité des jeunes participants étrangers à EIC étaient en mesure de communiquer dans l'une des langues officielles du Canada : 71 % ont indiqué connaître l'anglais seulement, 22 % le français seulement et 1 % le français et l'anglais. Selon la composition par pays des volets EIC, la plupart des participants du volet Vacances-travail ont indiqué qu'ils pouvaient communiquer en anglais seulement, tandis que 85 % de ceux du volet Coop et 54 % de ceux du volet Jeunes professionnels ont indiqué qu'ils pouvaient communiquer en français seulement.

De plus amples renseignements sur le profil des jeunes participants étrangers à EIC se trouvent à l'annexe B.

1.3.2. Profil des jeunes participants canadiens à EIC

Bien qu'IRCC dispose de renseignements détaillés sur les jeunes étrangers qui viennent au Canada dans le cadre du programme EIC (puisque le Ministère est responsable du traitement des demandes des jeunes étrangers au titre d'EIC), il n'a que des renseignements limités sur les jeunes participants canadiens qui se rendent à l'étranger dans le cadre d'EIC parce que les programmes sont administrés par des gouvernements étrangers et que les Canadiens ne présentent pas leur demande par l'intermédiaire du gouvernement du Canada. Le seul renseignement disponible sur les jeunes Canadiens qui participent à EIC est le nombre annuel de jeunes qui ont voyagé dans chaque pays signataire d'un AMJ, lequel est communiqué à IRCC chaque année⁵.

De 2013 à 2017, 94 634 Canadiens sont allés à l'étranger par l'intermédiaire d'EIC, ce qui représente entre 17 000 et 20 000 personnes chaque année. La plupart (87 %) des Canadiens se sont rendus soit en Australie (40 %), au Royaume-Uni (20 %), en France (12 %), en Nouvelle-Zélande (12 %) ou en Allemagne (3 %) dans le cadre du programme EIC.

⁵ Ce manque d'information est abordé plus en détail à la section 2.3.

2. Méthodologie

2.1. Questions et portée

La portée et l'approche de l'évaluation ont été déterminées durant la phase de planification, en collaboration avec les directions générales d'IRCC qui participent à la conception, à la gestion et à l'exécution du programme EIC et avec Affaires mondiales Canada (AMC). L'évaluation portait sur des questions de pertinence et de rendement, et visait la période de 2013-2014 à 2017-2018. L'évaluation reposait également sur le modèle logique du programme, qui décrit les résultats immédiats et intermédiaires attendus du programme (voir l'annexe C).

L'évaluation a été menée à l'interne par la Division de l'évaluation d'IRCC. Les questions d'évaluation sont énoncées à l'annexe D.

2.2. Méthodes de collecte de données

La collecte et l'analyse de données pour l'évaluation se sont déroulées d'octobre 2017 à septembre 2018, à partir de différentes sources de données qualitatives et quantitatives issues d'un large éventail de points de vue, notamment ceux d'IRCC, d'AMC, des OR et des participants à EIC. Les différentes sources de données à l'appui de l'évaluation sont décrites dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 : Sources de données

Sources de données	Description
Examen des documents	Des documents pertinents du programme ont été examinés afin de recueillir des données sur le contexte du programme EIC et d'en évaluer la pertinence et le rendement. Les documents examinés comprennent les suivants : documents d'IRCC, rapports internationaux, documents des intervenants, matériaux promotionnels, publications universitaires, etc.
Entrevues	33 entrevues ont été menées auprès de 46 représentants de divers groupes d'intervenants. Parmi les groupes internes d'IRCC, des consultations ont été menées auprès des groupes suivants : haute direction (3); Direction générale de l'immigration (8); Direction générale de l'orientation du programme d'immigration (3); Réseau international (1); Réseau centralisé (3); Direction générale des relations internationales et intergouvernementales (2); Direction générale des communications (2). Parmi les groupes externes, des consultations ont été menées auprès des groupes suivants : Affaires mondiales Canada (AMC) (8); Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) (1); organisations reconnues (OR) (4); gouvernements étrangers (7); organismes d'éducation et établissements d'enseignement (4).
Visite terrain du Centre de soutien des opérations (CSO) au Réseau centralisé	Une visite du Centre de soutien des opérations (CSO) d'IRCC au Réseau centralisé a été effectuée pour examiner la façon dont les demandes d'EIC sont traitées. La visite prévoyait entre autres des entrevues avec des informateurs clés, un examen du processus de demande d'EIC et un examen des dossiers.
Sondage mené auprès des OR	Un sondage en ligne auprès des OR a été réalisé en mars 2018. Une invitation par courriel à répondre au sondage a été envoyée à toutes les organisations désignées dans le cadre du programme EIC. Les 12 OR ont toutes répondu au sondage.
Sondage mené auprès des jeunes étrangers	Un sondage en ligne a été mené auprès d'un échantillon de 24 000 jeunes étrangers qui ont participé au programme EIC entre 2013 et 2017. Au total, 3 408 jeunes étrangers ont répondu au sondage, ce qui représente un taux de réponse global de 14,2 %. Les résultats ont été pondérés de façon à refléter la composition des divers volets d'EIC. La marge d'erreur globale pour ce sondage est de $\pm 1,66$ %, selon un intervalle de confiance de 95 %.

Sources de données	Description
Sondage mené auprès des jeunes Canadiens	Un sondage en ligne a été réalisé auprès d'un échantillon de 3 328 jeunes Canadiens parmi les 9 345 qui se sont rendus en Nouvelle-Zélande dans le cadre du programme EIC entre 2013 et 2017. Au total, 708 participants canadiens ont répondu au sondage, ce qui représente un taux de réponse global de 20,2 %. Bien que les résultats du sondage puissent servir d'indication des expériences des jeunes Canadiens qui se sont rendus en Nouvelle-Zélande, ce sondage était de nature exploratoire et n'a été réalisé que dans un des pays avec lesquels le Canada a conclu un AMJ. Par conséquent, les résultats du sondage ne sont pas censés être représentatifs de la population de jeunes Canadiens voyageant à l'étranger dans le cadre du programme EIC.
Analyse des données du programme	Des données financières et des données sur le rendement provenant du Système mondial de gestion des cas (SMGC), de la Base de données sur la dynamique canadienne entre employeurs et employés (BDDCEE) et du Modèle de gestion des coûts (MGC) d'IRCC ont été recueillies pour obtenir de l'information financière, de profil et de rendement sur le programme.

2.3. Limites et facteurs à prendre en considération

Des limites ont été observées dans le cadre de l'évaluation, notamment en ce qui concerne le manque d'information sur les participants canadiens. Comme les volets destinés aux jeunes Canadiens sont administrés par les gouvernements étrangers, IRCC n'a pas de données administratives ni de coordonnées concernant les participants canadiens. Environ la moitié des pays avec lesquels le Canada a conclu un AMJ prévoient une clause explicite sur l'échange de renseignements; IRCC a donc élaboré un modèle de PE et de traité soulignant les exigences en matière d'échange de renseignements qui devraient s'appliquer aux nouveaux AMJ en voie d'être conclus. Toutefois, les dispositions relatives à l'échange de renseignements dans les AMJ se limitent au nombre annuel de jeunes Canadiens qui se sont rendus dans chaque pays⁶. Pour cette raison, IRCC ne reçoit aucun renseignement des pays signataires d'un AMJ au sujet des différentes expériences des jeunes Canadiens à l'étranger, et n'a aucun moyen d'obtenir ce genre d'information. La nature limitée des renseignements que possède IRCC sur les participants canadiens nuit à la capacité du Ministère d'évaluer pleinement les résultats concernant les Canadiens qui participent au programme, y compris le type d'activités entreprises à l'étranger, les avantages obtenus et les difficultés rencontrées par les participants.

Par conséquent, l'évaluation n'a pas permis d'obtenir un profil des jeunes participants canadiens ni de mener une enquête exhaustive pour évaluer la diversité des expériences culturelles et professionnelles des jeunes Canadiens de même que les obstacles auxquels ils auraient pu être confrontés.

Bien qu'il n'ait pas été possible d'interroger un groupe représentatif de jeunes Canadiens qui sont allés à l'étranger dans le cadre du programme EIC, des mesures d'atténuation ont été prises sous la forme d'un sondage exploratoire avec la Nouvelle-Zélande. Le sondage ne visait pas à dresser un portrait représentatif de la population qui est allée à l'étranger, mais à donner un aperçu des résultats et des expériences des jeunes Canadiens qui se sont rendus en Nouvelle-Zélande.

Néanmoins, la conception globale de l'évaluation a fait appel à de nombreuses méthodes qualitatives et quantitatives qui étaient complémentaires et rigoureuses, et qui ont produit des résultats pouvant être utilisés avec confiance.

⁶ Bien que ce ne soit pas indiqué explicitement dans chaque AMJ, de nombreux pays fournissent à IRCC chaque année des renseignements sur l'âge et le sexe des participants.

3. Pertinence

3.1. Besoin continu du programme EIC

En 1951, le programme EIC⁷ a été lancé comme un échange de travail réciproque à court terme pour les jeunes de 18 à 30 ans, et répondait au besoin d'aider les Canadiens à mieux comprendre leur place et leur rôle sur la scène internationale. Pour ce faire, il a fallu une intervention du gouvernement afin de faciliter l'entrée des participants à EIC au Canada et leur expérience de travail.

Constatation : Dans l'ensemble, un programme de mobilité des jeunes est toujours nécessaire. Bien que la facilitation des expériences culturelles et professionnelles soit un avantage essentiel du programme, EIC offre d'autres avantages bilatéraux internationaux à long terme à l'échelle du gouvernement fédéral.

Les informateurs clés ont réitéré la nécessité du programme. La majorité des personnes interrogées dans tous les groupes de répondants ont convenu que le Canada a toujours besoin d'un programme de mobilité des jeunes pour leur permettre de voyager à l'étranger et d'acquérir des connaissances culturelles, des expériences professionnelles et de meilleures compétences. Certains répondants n'ont pas perçu de réel besoin pour le programme; quelques-uns ont indiqué qu'ils ne voyaient pas la nécessité de conclure des ententes avec certains pays, et d'autres estimaient qu'en l'absence du programme EIC, les jeunes trouveraient d'autres façons de travailler pendant qu'ils voyagent à l'étranger.

Bien que la promotion de relations bilatérales étroites entre le Canada et d'autres pays ait été soulignée dans les documents et par les personnes interrogées comme un élément important du programme, les relations bilatérales ne sont pas présentées comme un résultat dans le modèle logique du programme EIC. Ainsi, les expériences culturelles et professionnelles réciproques répondent à un besoin à court terme du programme, tandis que la promotion des relations bilatérales répond à un besoin à long terme du programme.

3.2. Harmonisation avec les priorités du Ministère et du gouvernement

Constatation : Le programme EIC s'harmonise avec les priorités du gouvernement du Canada et avec les priorités et le mandat d'IRCC en ce qui concerne la facilitation de l'entrée des étrangers au Canada, tout en contribuant à l'exécution du mandat d'autres ministères.

La plupart des personnes interrogées ont convenu que le programme EIC s'harmonise avec les priorités du gouvernement du Canada, puisque le portefeuille de la jeunesse est une grande priorité pour le gouvernement actuel et le premier ministre, qui déploient des efforts accrus pour aider les jeunes Canadiens à acquérir une expérience de travail et de vie précieuse⁸.

Le programme EIC a été transféré à IRCC en 2013 pour faire correspondre le programme aux priorités du gouvernement et aux besoins du marché du travail au Canada, et pour établir un lien entre EIC et les autres programmes d'immigration. Ce transfert « renforce la stratégie du Canada pour développer son capital humain et attirer des personnes talentueuses »⁹.

Par ailleurs, le mandat actuel d'EIC stipule que le programme vise à « resserrer les relations bilatérales clés entre le Canada et les autres pays et à souligner l'importance d'améliorer la réciprocité¹⁰ ». La contribution d'IRCC à ce mandat consiste à traiter les demandes de participants de grande qualité qui correspondent aux priorités du Canada en matière d'immigration.

7 Le programme EIC a changé de nom plusieurs fois depuis sa création en 1951. Pour les besoins du présent rapport, le programme sera désigné sous son nom actuel, quelle que soit la période en cause.

8 Canada, ministère des Finances (2016). *Budget 2016 – Assurer la croissance de la classe moyenne*.

9 Canada, CIC, 2013. *Bulletin opérationnel 557 – 5 novembre 2013. Aperçu du transfert du programme Expérience internationale Canada*.

10 IRCC (2018). *Expérience internationale Canada [R205(b)] (code de dispense C21) – Aperçu*.

Dans l'ensemble, les personnes interrogées estimaient que le programme EIC est conforme aux priorités d'IRCC. Selon la lettre de mandat du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, le Ministère doit diriger les efforts visant à « faciliter l'entrée temporaire des voyageurs à faible risque¹¹ ».

Puisque le programme EIC touche à la fois les thèmes de l'immigration, de l'emploi, de la culture, des relations étrangères et de la jeunesse, il s'harmonise avec les mandats d'autres ministères, comme en témoignent les documents de mandat d'AMC, d'Emploi et Développement social Canada (EDSC), de Patrimoine canadien (PCH) et du Secrétariat de la jeunesse du premier ministre. Quelques personnes interrogées ont fait remarquer que, même si le programme EIC est unique en ce sens qu'il appuie à la fois les étrangers et les Canadiens, en tant que programme qui relève du gouvernement du Canada, il est à sa place à IRCC.

4. Rendement – Efficacité du programme

4.1. Réciprocité

Constatation : Les accords sur la mobilité des jeunes, y compris les quotas de participation, ont été conçus de manière à être réciproques. Toutefois, la disparité entre la participation réelle des jeunes étrangers et des jeunes Canadiens à EIC a pris de l'ampleur au fil du temps.

4.1.1. Réciprocité dans les AMJ et les quotas

Comme le précise le *Règlement*, la réciprocité est une exigence juridique centrale du programme. Les permis de travail ouverts sont délivrés en vertu de l'alinéa 205(b) du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* à un étranger qui entend effectuer un travail qui « permet de créer ou de conserver l'emploi réciproque de citoyens canadiens ou de résidents permanents du Canada dans d'autres pays¹² ». Une dispense de l'EIMT s'applique aux permis de travail délivrés dans le cadre du programme EIC¹³.

Le programme EIC est exécuté dans le cadre des AMJ conclus avec 34 pays. Les ententes et accords bilatéraux sont établis par le gouvernement du Canada avec des gouvernements étrangers. Pour tenir compte des exigences réglementaires, tous les AMJ ont été conçus de manière à être réciproques en ce qui concerne les possibilités de voyage offertes, la durée des séjours et les groupes d'âge ciblés.

La réciprocité est un aspect fondamental du programme EIC depuis de nombreuses années, étant entendu qu'il y a un échange de jeunes entre deux pays signataires d'un AMJ. L'objectif de ratio exact de cet échange a changé au fil des ans, et l'objectif actuel est un ratio de 2:1, de jeunes étrangers par rapport aux jeunes Canadiens, qui a été établi en 2014.

La gestion de la réciprocité du programme EIC repose fondamentalement sur l'objectif global annuel d'EIC, qui est surveillé au moyen de quotas annuels par pays pour ce qui est des demandes de permis de travail EIC approuvées. Ces quotas sont négociés avant le lancement de la saison d'EIC, et ils sont attribués à la fois aux étrangers qui viennent au Canada et aux Canadiens qui se rendent à l'étranger. Le programme EIC doit négocier des quotas annuels avec les gouvernements étrangers, après avoir reçu l'approbation du ministre quant au nombre d'étrangers admissibles qui viennent au Canada¹⁴. Comme on l'a constaté au cours de la saison 2017, les quotas varient d'un nombre relativement faible (25 pour Saint-Marin) à un nombre élevé (14 000 pour la France).

11 Canada, Cabinet du premier ministre (2015). *Lettre de mandat du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté* (12 novembre 2015).

12 Canada, ministère de la Justice (2018). *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés. Alinéa 205(b). DORS/2014-14, art. 7.*

13 IRCC (2018). *Expérience internationale Canada [R205(b)] (code de dispense C21) – Aperçu.*

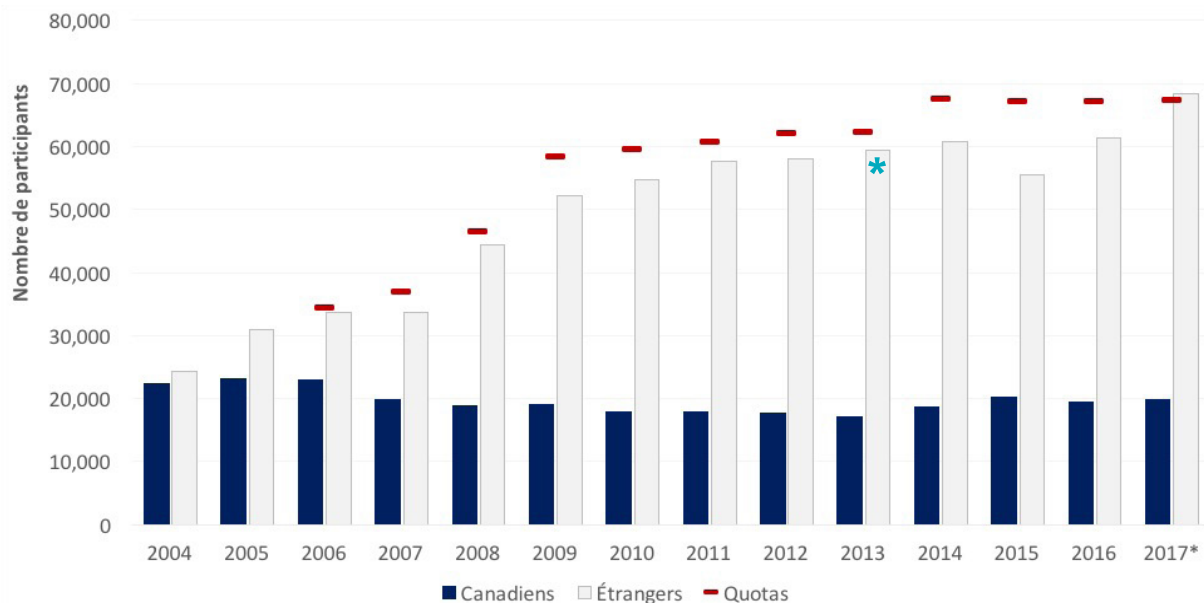
14 Canada, CIC, Direction générale de l'immigration (2014). *Transfert, transition et gouvernance du programme Expérience internationale Canada (EIC).*

4.1.2. Disparité dans la réciprocité

Bien que le programme ait abordé la réciprocité numérique au début des années 2000, au cours des dernières années, les jeunes étrangers ont utilisé le programme EIC en plus grand nombre pour venir au Canada que les jeunes Canadiens pour aller à l'étranger. La participation des jeunes étrangers à EIC a plus que doublé depuis 2004 (passant de 24 202 en 2004 à 68 371 en 2017), tandis que la participation des jeunes Canadiens a diminué de 11 % (passant de 22 254 en 2004 à 19 857 en 2017), comme l'illustre la figure 1. Cette disparité avait augmenté, passant d'un ratio de 2:1 en 2007 à 3:1 en 2009, mais elle est demeurée relativement stable depuis. Bien que la participation canadienne au programme ait diminué, les quotas par pays ont augmenté au fil des ans.

Toutefois, depuis que le programme a été transféré à IRCC en 2013, le nombre de participants canadiens au programme a augmenté de 16 %, et la participation des jeunes étrangers à EIC a pour sa part augmenté de 15 %. La disparité dans la réciprocité est demeurée à 3:1 depuis qu'EIC relève d'IRCC.

Figure 1 : Tendances dans les quotas du programme EIC et nombre de jeunes participants canadiens et étrangers, de 2004 à 2017



Source : Direction générale de l'immigration, juillet 2018.

* Le programme EIC a été transféré à IRCC en 2013.

* Le nombre de participants canadiens en 2017 ne comprend pas ceux qui se sont rendus en Suisse et au Costa Rica.

Remarque 1 : Les données sur les quotas n'étaient pas disponibles pour 2004 et 2005.

Remarque 2 : Étant donné que les sources des données et la date d'extraction des données varient, les chiffres peuvent différer légèrement.

4.1.3. Approche à la gestion des quotas

Constatation : Les décisions relatives à la gestion des quotas ont fait en sorte que les quotas sont demeurés les mêmes malgré la faible participation des jeunes Canadiens; cette situation a nui à la capacité du Ministère d'atteindre son objectif de réciprocité de 2:1.

Bien que la gestion des quotas soit un processus annuel, certaines décisions relatives à la gestion des quotas ont contribué à créer une plus grande disparité. Malgré la faible participation des jeunes Canadiens, les quotas globaux n'ont pas été rajustés à la baisse et de nouveaux AMJ ont été ajoutés, ce qui a nui à la capacité du Ministère d'atteindre son objectif de réciprocité de 2:1¹⁵.

15 Une liste complète des quotas par pays, du nombre de jeunes étrangers, du nombre de jeunes Canadiens et du ratio de réciprocité pour 2007, 2013 et 2017 se trouve à l'annexe E.

Voici des exemples de décisions relatives à la gestion des quotas :

- Non-réduction du quota par pays :** Bien que les documents internes montrent qu'il y a eu une tentative de réduire les quotas pour respecter les niveaux de réciprocité, aucune mesure récente de réduction des quotas n'a été entreprise. En 2007, IRCC n'atteignait pas les quotas pour 14 des 17 AMJ en place, mais les quotas par pays avaient augmenté considérablement pour 9 de ces AMJ en 2017 (voir le tableau 3). Par exemple, le quota pour le Japon a été établi à 5 000 en 2007 et porté à 6 500 en 2017. Cette augmentation a eu lieu même si seulement 539 Canadiens sont allés au Japon en 2007 et que ce nombre n'a jamais été dépassé. Les quotas ont été réduits pour quatre pays (Autriche, Danemark, Norvège et Suisse). Malgré ces écarts, l'approche du statu quo en matière de gestion des quotas a été adoptée en 2016, en 2017 et en 2018.
- Conclusion d'AMJ avec de nouveaux pays :** Deux autres AMJ ont été négociés en 2017 et en 2018 : Saint-Marin et le Portugal. Bien que l'ajout de ces deux ententes avec ces pays n'ait pas fait augmenter le quota global d'EIC, le bassin de jeunes candidats étrangers potentiels au programme a augmenté en conséquence, ce qui risque d'accroître la disparité entre le taux de participation des jeunes Canadiens et celui des jeunes étrangers. En outre, le Ministère entreprend des négociations supplémentaires avec d'autres pays, ce qui peut accroître encore plus la disparité.

Les personnes interrogées ont soulevé des préoccupations au sujet de la réciprocité numérique, quelques-unes ayant indiqué qu'il est difficile de faire valoir que les accords non réciproques sont dans l'intérêt national lorsque les modalités ne favorisent pas les Canadiens. D'autres personnes interrogées ont indiqué que, sans réciprocité, EIC est simplement un programme servant à faciliter l'accès au marché du travail pour les étrangers. Toutefois, les documents examinés laissent entendre que le programme doit trouver le juste équilibre entre la gestion de la réciprocité numérique (p. ex. la conclusion de nouveaux AMJ) et la réduction des quotas pour certains pays) et le renforcement des relations bilatérales internationales. Cela a été décrit comme une tâche complexe, d'autant plus que les résultats liés aux relations bilatérales sont difficiles à évaluer.

Tableau 3 : Ratios de réciprocité d'EIC (2007, 2013 et 2017)

Pays	2007		2013		2017	
	Quota	Ratio	Quota	Ratio	Quota	Ratio
Allemagne	2 525	29:1	5 000	8:1	5 000	9:1
Australie	8 000	1:1	9 000	1:1	9 000	1:1
Autriche	100	6:1	80	0:1	80	1:1
Belgique	490	3:1	750	8:1	750	13:1
Chili	AMJ signé en 2008		750	50:1	750	36:1
Corée du Sud	800	39:1	4 000	S.O.	4 000	117:1
Costa Rica	AMJ signé en 2011		100	4:1	100	--
Croatie	AMJ signé en 2011		300	131:1	300	74:1
Danemark	400	4:1	350	9:1	350	4:1
Espagne	AMJ signé en 2010		1 000	6:1	1 000	3:1
Estonie	AMJ signé en 2010		125	18:1	125	13:1
France	9 770	2:1	14 000	5:1	14 000	7:1
Grèce	AMJ signé en 2013		200	58:1	200	20:1
Hong Kong	AMJ signé en 2010		200	4:1	200	3:1
Irlande	2 000	2:1	6 350	16:1	10 700	13:1
Italie	400	6:1	1 000	5:1	1 000	7:1
Japon	5 000	9:1	5 500	22:1	6 500	14:1
Lettonie	AMJ signé en 2008		50	12:1	50	--

Pays	2007		2013		2017	
	Quota	Ratio	Quota	Ratio	Quota	Ratio
Lituanie	AMJ signé en 2010		200	21:1	200	21:1
Mexique	AMJ signé en 2011		250	267:1	250	--
Norvège	400	30:1	150	6:1	150	3:1
Nouvelle-Zélande	2 000	1:1	2 500	2:1	2 500	1:1
Pays-Bas	300	2:1	600	1:1	600	1:1
Pologne	AMJ signé en 2007		750	118:1	750	62:1
Portugal	AMJ signé en 2018					
République tchèque	400	14:1	1 150	19:1	1 150	9:1
Royaume-Uni	3 725	1:1	5 350	1:1	5 000	2:1
Saint-Marin	AMJ signé en 2016				--	--
Slovaquie	AMJ signé en 2011		350	43:1	350	50:1
Slovénie	AMJ signé en 2010		100	87:1	100	6:1
Suède	175	9:1	700	9:1	700	5:1
Suisse	400	1:1	250	7:1	250	3:1
Taïwan	AMJ signé en 2010		1 000	39:1	1 000	14:1
Ukraine	AMJ signé en 2010		200	S.O.	200	--
Total	37 085	2:1	62 305	3:1	69 385	3:1

Source : Direction générale de l'immigration, juillet 2018.
Remarque 1 : Les données de 2017 pour le Costa Rica et la Suisse n'étaient pas disponibles.
Remarque 2 : S.O. – Les ratios de réciprocité n'ont pu être calculés, car aucun Canadien n'est allé dans ces pays dans le cadre du programme EIC.
Remarque 3 : Les AMJ conclus avec le Mexique et l'Ukraine sont actuellement suspendus.

4.1.4. Possibilités réciproques

Constatation : La lourdeur des exigences de certains pays étrangers en matière de demande et de traitement ainsi que les conditions économiques ont contribué à une plus grande disparité de la participation des jeunes.

Bien que tous les AMJ aient été conçus de manière à être aussi réciproques que possible en ce qui a trait aux possibilités de voyage offertes, à la durée des séjours et aux groupes d'âge, il reste encore des défis à relever lorsqu'il s'agit d'offrir aux jeunes Canadiens des possibilités réciproques de participer au programme EIC. Au nombre de ces défis, il y a le fait que le processus d'immigration d'autres pays ne facilite pas autant l'accès que le système canadien (p. ex. nécessité de présenter une demande en personne, langue du processus de demande autre que le français ou l'anglais, frais de participation plus élevés) ainsi que les facteurs économiques (p. ex. taux de chômage chez les jeunes des pays étrangers et salaires). Ces difficultés ont également contribué à la disparité dans la participation au programme.

Exigences des pays étrangers en matière de demande et de traitement

- Exigences relatives aux visites en personne : 20 pays sur 34 exigent que les candidats se présentent en personne dans une ambassade ou un bureau consulaire au Canada avant leur départ. Ces bureaux sont le plus souvent situés à Ottawa, à Montréal, à Toronto et à Vancouver, ce qui peut constituer un obstacle pour ceux qui vivent dans les Prairies ou dans l'Est du Canada, car le déplacement vers une ambassade ou un bureau consulaire représente un coût supplémentaire.

- Certains pays, comme la République tchèque et le Costa Rica, exigent que les demandes soient présentées dans une langue qui n'est ni l'anglais ni le français. Bien que les exigences des pays étrangers soient raisonnables, elles limitent les participants canadiens à ceux qui parlent la langue du pays.
- Certains pays exigent des frais plus élevés pour participer. Même si le Canada offre un système semblable, les frais imposés par certains pays peuvent constituer des obstacles financiers pour les participants canadiens, car les jeunes ont généralement des fonds limités. Par exemple, les frais de participation et de demande pour l'Irlande peuvent s'élever à environ 600 \$ CA, comparativement à 150 \$ CA pour les participants irlandais.

Conditions économiques des pays étrangers

- Les taux de chômage chez les jeunes dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), y compris le Canada, ont toujours été supérieurs au taux de chômage moyen¹⁶. Alors que le taux de chômage des jeunes au Canada oscille autour de 13 % depuis 2013, d'autres pays signataires d'un AMJ affichent des taux de chômage plus élevés chez les jeunes, notamment la Belgique (20 %), la France (24 %), l'Italie (37 %), l'Espagne (44 %) et la Grèce (47 %)¹⁷. Le taux de chômage élevé chez les jeunes à l'étranger peut accroître l'intérêt de ces derniers envers les voyages au Canada et rendre le travail à l'étranger moins attrayant pour les Canadiens.
- Comme le pouvoir d'achat peut varier d'un pays à l'autre, le salaire minimum dans les pays étrangers n'est pas toujours comparable et peut avoir une incidence sur la participation des jeunes. Par exemple, alors que l'Irlande a un salaire minimum comparable à celui du Canada (9,30 \$ US en 2017), des pays comme l'Estonie (4,30 \$ US) et le Chili (3,00 \$ US) peuvent dissuader les jeunes Canadiens de travailler dans ces pays¹⁸.

4.2. Motivations à participer à EIC

4.2.1. Motivations des jeunes étrangers

Constatation : Dans l'ensemble, la principale raison mentionnée par les jeunes participants étrangers et canadiens au programme EIC était l'expérience de voyage; cependant, les motivations des jeunes étrangers variaient selon le volet.

Le sondage mené auprès des jeunes participants étrangers a révélé que leurs principales motivations à participer à EIC étaient les suivantes : la quête d'expériences de voyage qui contribuent à leur croissance personnelle (68 %), l'aventure et l'exploration (66 %) et la découverte d'un nouveau pays (65 %). Dans une moindre mesure, les répondants au sondage ont également indiqué que l'occasion d'acquérir une expérience de carrière ou de perfectionnement professionnel à l'étranger (46 %) et d'apprendre ou d'améliorer une langue secondaire (37 %) était ce qui les avait motivés à vivre cette expérience. Les motivations à participer variaient également dans une certaine mesure selon le volet, un plus grand nombre de stagiaires et de jeunes professionnels ayant indiqué qu'une expérience professionnelle ou une occasion de perfectionnement professionnel à l'étranger était la motivation de leur voyage (81 % et 64 % respectivement), comparativement au volet Vacances-travail (41 %). Par contre, une plus grande proportion de participants du volet Vacances-travail avait indiqué que l'exploration et l'aventure (69 %) étaient des motivations par rapport aux autres volets (53 %).

De même, les jeunes Canadiens qui se sont rendus en Nouvelle-Zélande dans le cadre du programme EIC ont participé à une expérience Vacances-travail et ont mentionné le plus souvent l'exploration et l'aventure (79 %), la quête d'expériences de voyage qui contribuent à leur croissance personnelle (70 %) et la découverte d'un nouveau pays ou d'une nouvelle culture (55 %) comme motivations de leur voyage.

16 L'OCDE définit les jeunes comme étant âgés de 15 à 24 ans.

17 OCDE (2018). *Taux de chômage des jeunes*. <https://data.oecd.org/fr/unemp/taux-de-chomage-des-jeunes.htm>

18 OECD.Stat (2018). *Salaires minimum horaires en termes réels*. <https://stats.oecd.org/Index.aspx?lang=fr&SubSessionId=e7314125-8a81-4fe3-b5cd-e804b0264d62&themetreeid=13>

Ces résultats concordent avec les documents examinés, qui font ressortir diverses motivations des jeunes voyageant à l'étranger. Selon des études sur le tourisme et des travaux universitaires, les voyageurs de la génération Y ont tendance à rechercher des expériences et des activités de voyage sociales qui favoriseront leur croissance personnelle. De plus, des études sur le tourisme ont révélé que les voyageurs de la génération Y ont surtout pour motivation d'interagir avec la population locale et de faire l'expérience de la vie quotidienne dans un autre pays¹⁹. Les principales motivations de participation au volet Vacances-travail mentionnées par les universitaires peuvent également comprendre l'amélioration des compétences linguistiques, des raisons culturelles et le désir d'« échapper » à la pression à la maison ou au travail²⁰.

4.3. Connaissance du programme EIC

Constatation : La participation des jeunes étrangers au programme EIC et leur connaissance de celui-ci sont plus élevées que celles des jeunes Canadiens. Même si IRCC et les OR font activement la promotion de ce programme depuis quelques années, ces efforts de promotion n'ont pas encore permis de réduire la disparité dans la participation.

4.3.1. Connaissance d'EIC parmi les jeunes étrangers

Malgré des activités promotionnelles limitées à l'étranger, le programme EIC a réussi à attirer des jeunes étrangers au Canada. Comme le montre la section 4.1.2, les jeunes étrangers qui viennent au Canada sont beaucoup plus nombreux que les jeunes Canadiens qui se rendent à l'étranger par l'intermédiaire d'EIC. Chaque année, entre 50 000 et 60 000 jeunes étrangers viennent au Canada dans le cadre du programme EIC, alors que la participation des jeunes Canadiens se situe autour de 20 000 par année.

Les personnes interrogées ont indiqué que seulement quelques activités promotionnelles ciblant les jeunes étrangers ont été menées, car le besoin de promotion auprès de ce groupe est minime. Les activités promotionnelles visant à mieux faire connaître le programme aux jeunes étrangers et à les attirer étaient notamment liées au site Web d'IRCC, aux médias sociaux et aux OR.

En plus du site Web d'IRCC, où les candidats potentiels peuvent trouver de l'information, IRCC diffuse de l'information par l'intermédiaire de diverses plateformes de médias sociaux comme Facebook, Twitter, Instagram et YouTube. Ces activités promotionnelles concordent avec les sources utilisées par les jeunes étrangers pour obtenir de l'information sur le programme. Les répondants au sondage mené auprès des jeunes étrangers ont le plus souvent mentionné que les sites Web du gouvernement du Canada (96 %), les pages de médias sociaux d'EIC (49 %) et les OR (30 %) étaient des sources qu'ils utilisaient pour obtenir de l'information sur le programme EIC.

Entre janvier 2015 et mai 2018, les pages Web d'EIC destinées aux jeunes étrangers souhaitant venir au Canada ont été vues 8,97 millions de fois. Au cours de cette période, la présence d'EIC sur les médias sociaux a augmenté²¹.

Parallèlement aux efforts déployés par IRCC, les OR mènent aussi des activités promotionnelles. Presque tous les répondants au sondage des OR (92 %) ont indiqué que leur organisation mène des activités promotionnelles pour faire connaître EIC, et toutes les OR ont déclaré avoir publié sur leur site Web de l'information sur le programme. Lorsqu'on leur a demandé quels groupes étaient ciblés par leurs activités promotionnelles, un peu plus de la moitié des OR (55 %) ont indiqué qu'elles ciblaient les jeunes étrangers.

19 Organisation mondiale du tourisme (2016). *Global Report on the Power of Youth Travel*.

20 Nagai, Hayato, Pierre Beckendorff et Aaron Tkaczynski (2018). *Exploring the Motivations of Asian Working Holiday Makers Travelling to Australia*. Wakayama University Association for Tourism Studies.

21 Par exemple, le nombre de messages affichés sur le compte Facebook d'EIC ciblant le volet des jeunes étrangers du programme est passé de 91 en 2015-2016 à 365 en 2017-2018, et le nombre d'abonnés est passé de 18 406 à 48 305. De même, le nombre de publications sur le compte Twitter d'EIC est passé de 154 à 544 au cours de ces exercices.

4.3.2. Connaissance d'EIC parmi les jeunes Canadiens

Les personnes interrogées et les documents examinés font mention d'efforts de mobilisation et de promotion considérables de la part d'IRCC afin de mieux faire connaître le programme EIC aux jeunes Canadiens. Par exemple²² :

- Participation à des conférences, à des salons et à des séances d'information à l'intention des jeunes et des influenceurs;
- Mobilisation et consultation des intervenants, donnant lieu à des exercices d'échange de renseignements, à des recherches et à des consultations, à des projets pilotes et à d'autres initiatives;
- Élaboration et mise en œuvre d'initiatives de marketing, de publicité et de rayonnement (y compris des produits promotionnels), à la suite du changement de l'image de marque du programme en 2017;
- Appartenance à des groupes de travail et à des comités consultatifs influents;
- Activités de rayonnement dans les médias sociaux.

Alors que les efforts de promotion antérieurs d'EIC étaient axés sur les jeunes Canadiens, les récentes activités promotionnelles, qui sont définies dans la stratégie de mobilisation des intervenants du programme de 2016, ont été élargies afin d'y inclure les « influenceurs²³ ». Étant donné que ces activités promotionnelles sont relativement nouvelles, il faudra encore quelques années avant de pouvoir constater des changements dans les comportements liés à la connaissance à la suite de ces activités.

Les jeunes Canadiens qui veulent travailler et voyager à l'étranger dans le cadre d'EIC peuvent également trouver des renseignements sur le programme sur le site Web d'EIC. Entre janvier 2015 et mai 2018, le site Web d'EIC destiné aux Canadiens a été consulté 460 813 fois, ce qui représente 5 % du nombre total de fois que les pages d'EIC ont été vues au cours de cette période. Néanmoins, malgré la promotion active du programme auprès des jeunes étrangers dans les médias sociaux depuis de nombreuses années, EIC n'a commencé que récemment à promouvoir le programme dans les médias sociaux auprès des Canadiens qui se rendent à l'étranger. Par exemple, un compte Facebook destiné aux Canadiens qui vont à l'étranger a été créé en août 2017.

Outre les activités promotionnelles réalisées par IRCC, toutes les OR ayant répondu au sondage ont indiqué que leurs efforts de promotion sont axés sur les jeunes Canadiens.

Défis en matière de promotion

Le défi le plus courant mis en évidence par les informateurs clés consistait à promouvoir le programme auprès des Canadiens et à accroître leur taux de participation. Les personnes interrogées ont décrit certains obstacles à cette promotion. Par exemple, quelques personnes interrogées ont indiqué que le mécanisme de financement du programme les avait empêchées de mener différentes activités de communication et de promotion pour faire connaître le programme.

On a également souligné que les restrictions liées à l'utilisation des produits gouvernementaux, qui ne sont pas toujours accessibles aux partenaires (p. ex. Dropbox pour le partage des fichiers avec les partenaires, les appels Skype), les restrictions en matière de publicité gouvernementale et l'impossibilité de faire différents types de promotion (p. ex. des webinaires) sont des obstacles à une promotion efficace du programme EIC.

Malgré les efforts de promotion d'IRCC et d'autres intervenants du programme, la connaissance du programme demeure faible chez les jeunes Canadiens, comme en témoigne le faible nombre de Canadiens qui ont recours au programme pour voyager à l'étranger.

22 IRCC, Direction générale de l'immigration (2017). *Stratégie de mobilisation et de promotion – Expérience internationale Canada*.
23 Les activités promotionnelles d'EIC ciblent divers groupes d'intervenants, notamment : le milieu universitaire; le secteur privé; les jeunes autochtones; les jeunes et les organismes de services aux jeunes; les gouvernements, dont les autres ministères fédéraux, les provinces et territoires et les gouvernements étrangers.

En outre, un sondage de recherche sur l'opinion publique mené auprès des jeunes Canadiens (sondage mené auprès des jeunes du Bureau du Conseil privé, n = 632) a révélé que 12 % des répondants canadiens âgés de 18 à 35 ans ont dit être tout à fait ou très au courant du programme EIC et 27 % qu'ils le connaissaient modérément ou un peu, tandis que 59 % ont indiqué qu'ils n'étaient pas du tout au courant du programme. Toutefois, la connaissance augmente graduellement avec l'âge; 28 % des personnes âgées de 18 à 20 ans ont déclaré connaître au moins un peu le programme, comparativement à 63 % des personnes âgées de 31 à 35 ans.

4.4. Expériences culturelles et professionnelles

La présente sous-section porte sur la mesure dans laquelle les participants à EIC ont acquis diverses expériences culturelles et professionnelles en participant au programme.

4.4.1. Expériences culturelles

Constataion : Les jeunes participants étrangers et canadiens à EIC déclarent avoir acquis tout un éventail d'expériences culturelles et avoir appris à connaître le pays où ils ont voyagé grâce à leur participation au programme.

Les répondants au sondage mené auprès des jeunes étrangers ont indiqué avoir acquis divers types d'expériences culturelles. Presque tous (98 %) ont déclaré avoir visité certains sites culturels au Canada. Plus précisément, la majorité des répondants ont mentionné qu'ils avaient visité des parcs nationaux et provinciaux (86 %), des musées (73 %) et des monuments (71 %). Presque tous les répondants (91 %) ont également indiqué avoir participé à des événements culturels, les trois quarts d'entre eux ayant assisté à des événements musicaux (74 %) et à des événements sportifs (73 %).

Dans le même ordre d'idées, les Canadiens qui ont participé au volet Vacances-travail en Nouvelle-Zélande ont indiqué avoir visité des parcs nationaux (97 %), un musée (84 %) et des monuments (79 %). La majorité a également participé à au moins un type d'activité culturelle (86 %), soit un événement musical (67 %), un événement sportif (58 %), un événement théâtral (40 %) ou un autre type d'événement culturel (10 %).

Par ailleurs, la majorité des participants à EIC ont établi des liens avec le pays où ils ont voyagé dans le contexte de leur expérience EIC. La majorité des répondants au sondage mené auprès des jeunes étrangers (91 %) a indiqué avoir tissé des liens d'amitié avec des Canadiens pendant qu'ils étaient au Canada, et 98 % des Canadiens ont déclaré avoir tissé des liens d'amitié avec des non-Canadiens pendant qu'ils étaient en Nouvelle-Zélande. Dans une moindre mesure, les jeunes répondants étrangers ont également indiqué s'être créé des réseaux sociaux (65 %) avec des Canadiens, tandis qu'une plus grande proportion de Canadiens (83 %) ont mentionné en avoir fait autant avec des non-Canadiens. Seulement 1 % des jeunes répondants étrangers et canadiens ont déclaré ne pas avoir tissé de liens d'amitié ou ne pas s'être créé de réseau social pendant leur séjour dans le cadre d'EIC.

Lorsqu'on leur a demandé quels avantages clés ils avaient tirés de leur participation à EIC au Canada, les trois principaux avantages mentionnés par les jeunes étrangers étaient la découverte d'un nouveau pays ou d'une nouvelle culture (86 %), une expérience internationale qui contribue à leur croissance personnelle (81 %) ainsi que l'exploration et l'aventure (79 %). Toutefois, les avantages perçus variaient selon le volet d'EIC. Les jeunes répondants étrangers du volet Vacances-travail ont indiqué dans une plus grande proportion que l'exploration et l'aventure étaient un avantage clé de leur participation à EIC (81 %), comparativement aux répondants des volets Coop et Jeunes professionnels (70 % et 69 % respectivement). Les mêmes avantages clés ont également été mentionnés par les Canadiens qui se sont rendus en Nouvelle-Zélande, mais dans des proportions différentes; 94 % des jeunes Canadiens ont indiqué que l'exploration et l'aventure étaient des avantages clés, 90 % souhaitaient connaître un nouveau pays ou une nouvelle culture et 88 % ont vécu une expérience internationale qui a contribué à leur croissance personnelle.

Dans l'ensemble, la plupart des répondants au sondage mené auprès des jeunes étrangers (83 %) ont déclaré avoir beaucoup appris sur le Canada au cours de leur participation à EIC. De même, 93 % des Canadiens qui ont acquis une expérience de Vacances-travail en Nouvelle-Zélande ont indiqué avoir beaucoup appris sur ce pays.

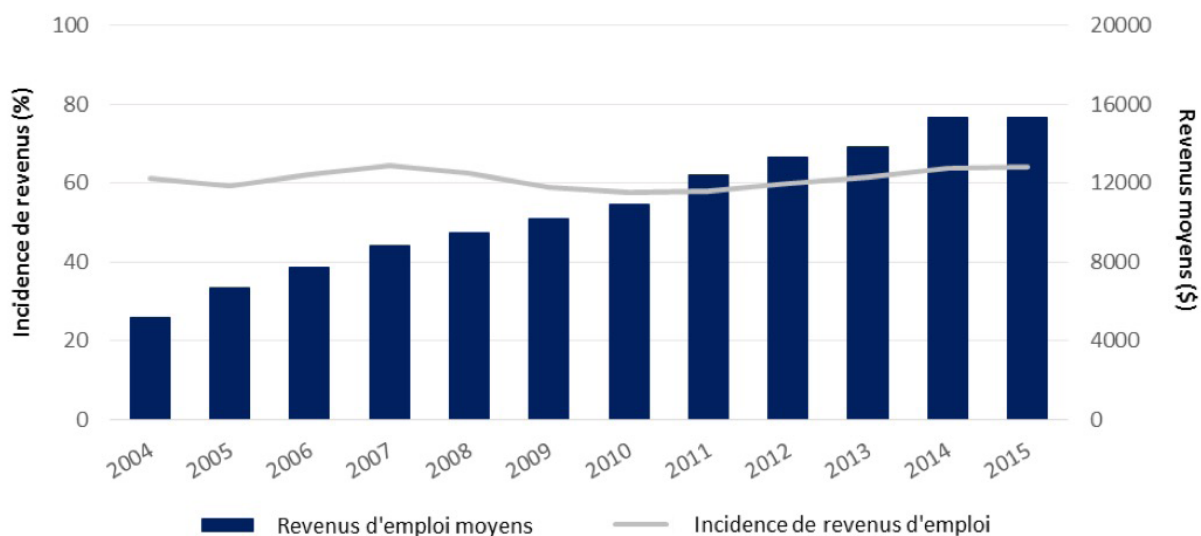
4.4.2. Expériences professionnelles

Constatation : La grande majorité des jeunes participants étrangers et canadiens à EIC ont acquis une expérience professionnelle pendant leur séjour dans le cadre du programme EIC, ce qui, selon eux, est un avantage clé qui les aidera à progresser dans leur carrière.

Expériences professionnelles des jeunes étrangers

Un grand nombre de participants à EIC travaillent pendant leur séjour au Canada. Les données de la BDDCEE révèlent que le taux d'emploi chez les jeunes participants étrangers à EIC est demeuré stable à environ 60 % entre 2004 et 2015, tandis que leurs revenus d'emploi moyens ont augmenté de façon constante d'une année à l'autre, passant d'une moyenne de 5 200 \$ en 2004 à 15 300 \$ en 2015 (voir la figure 2).

Figure 2 : Incidence et revenus d'emploi moyens des jeunes participants étrangers à EIC, de 2004 à 2015



Source : BDDCEE, 2015

Si l'on compare aux autres programmes de travailleurs étrangers temporaires d'IRCC, seulement trois d'entre eux affichent un taux d'emploi plus élevé que les jeunes participants étrangers à EIC, selon les données déclarées par les employeurs au moyen des feuillets T4 (programmes des travailleurs agricoles, des aides familiaux et d'emploi postdiplôme). Cependant, les revenus d'emploi moyens d'IEC sont inférieurs à ceux de tous les programmes de résidents temporaires (RT), à l'exception des permis de séjour temporaire, ce qui laisse supposer que les jeunes étrangers d'IEC travaillant au Canada occupent des emplois moins spécialisés ou de débutant, et que bon nombre d'entre eux travaillent principalement pour payer leurs dépenses de voyage ou travaillent pour de plus courtes périodes durant l'année (les résultats détaillés de l'analyse de la BDDCEE se trouvent à l'annexe F).

Lorsqu'on a posé la question directement aux jeunes, presque tous les répondants au sondage mené auprès des jeunes étrangers ont déclaré avoir travaillé pendant leur séjour dans le cadre d'EIC (90 %), ce qui constitue une proportion beaucoup plus élevée²⁴ que celle déclarée par les employeurs²⁵ dans la BDDCEE.

24 Cette différence marquée est attribuable au fait que dans le premier cas, ce sont les jeunes eux-mêmes qui ont répondu à la question et que dans l'autre, l'information est tirée des données déclarées par les employeurs sur le talon de paye. Le seuil de revenu pour que les employeurs émettent des feuillets T4 pourrait ne pas être atteint, car les employés peuvent toucher de faibles revenus dans divers emplois (au moyen d'un permis de travail ouvert) pendant leur séjour au Canada.

25 Il s'écoule un certain laps de temps avant que les employeurs déclarent les revenus dans le feuillet T4, ce qui peut expliquer certains écarts entre les données du sondage et celles de la BDDCEE.

Lorsque l'on compare les volets d'EIC, moins des deux tiers des jeunes répondants étrangers du volet Coop ont indiqué avoir travaillé pendant leur séjour dans le cadre d'EIC (63 %). Il s'agit d'une proportion beaucoup plus faible que celle des répondants des volets Vacances-travail (93 %) et Jeunes professionnels (98 %).

Parmi ceux qui travaillaient, un peu plus du quart (27 %) des répondants au sondage mené auprès des jeunes étrangers qui travaillaient pendant leur séjour dans le cadre d'EIC avaient pris des dispositions pour trouver un emploi avant de venir au Canada, quoique la proportion varie selon le volet (Coop : 94 %; Jeunes professionnels : 49 %; Vacances-travail : 19 %).

Parmi ceux qui occupaient un emploi, la plupart des répondants au sondage mené auprès des jeunes étrangers (82 %) ont déclaré avoir reçu une rémunération en argent²⁶. Bien que la majorité des répondants des volets Jeunes professionnels (90 %) et Vacances-travail (84 %) aient reçu une rémunération en argent pour leur travail, ceux du volet Coop étaient divisés, 42 % indiquant qu'ils n'avaient pas reçu de rémunération en argent ni en nature et 40 % indiquant qu'ils avaient reçu une rémunération en argent. Parmi les répondants au sondage mené auprès des jeunes étrangers qui n'ont pas été rémunérés pour leur travail, la plupart (79 %) ont indiqué qu'ils avaient fait un stage non rémunéré.

Parmi les secteurs dans lesquels les jeunes étrangers travaillaient, les plus fréquemment déclarés étaient l'hébergement et la restauration (30 %), les services professionnels, scientifiques et techniques (12 %) et le commerce de détail (8 %).

Environ les trois quarts (76 %) des répondants ont indiqué avoir travaillé au Canada pendant au moins six mois, et la majorité (80 %) a indiqué avoir travaillé à temps plein (c.-à-d. 30 heures par semaine ou plus). La plus grande proportion de répondants ayant déclaré un emploi à temps plein a été observée parmi ceux du volet Jeunes professionnels (94 %), suivis des répondants des volets Coop (86 %) et Vacances-travail (78 %).

Expériences professionnelles acquises par les jeunes Canadiens

À l'instar de ce que les jeunes étrangers ont déclaré, la majorité (90 %) des Canadiens qui avaient participé au volet Vacances-travail en Nouvelle-Zélande ont déclaré avoir travaillé pendant leur séjour, et 20 % de ceux qui ont travaillé avaient trouvé un emploi avant de partir à l'étranger. La plupart ont également indiqué avoir travaillé à temps plein (71 %) et presque tous (99 %) les Canadiens qui ont travaillé ont déclaré avoir été rémunérés pour leur travail, que ce soit par une rémunération en argent seulement (74 %), une rémunération en argent et en nature (18 %) ou une rémunération en nature seulement (7 %). La plupart du temps, les Canadiens travaillaient dans le secteur de l'hébergement et de la restauration (34 %), celui de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche (17 %), et celui des arts, du divertissement et des loisirs (6 %).

Avantages professionnels acquis par les jeunes participants au programme EIC

Les jeunes étrangers ayant répondu au sondage ont indiqué que l'expérience professionnelle acquise dans le cadre du programme leur a été profitable. Plus de la moitié (57 %) des répondants ont indiqué que l'expérience de carrière ou de perfectionnement professionnel acquise à l'étranger était un avantage clé de leur participation à EIC. Les répondants qui sont venus au Canada dans le cadre des volets Coop (83 %) et Jeunes professionnels (77 %) ont déclaré dans une plus grande proportion que c'était un avantage, comparativement au volet Vacances-travail (52 %). De plus, environ 70 % des répondants au sondage ont convenu que le programme EIC les aiderait dans leur prochain emploi, et environ les deux tiers (67 %) des répondants qui avaient terminé leur séjour dans le cadre d'EIC et qui travaillaient au moment du sondage estimaient que leur expérience dans le programme les aidait dans leur situation d'emploi actuelle.

26 Dans le cadre du Programme de mobilité internationale, tous les employeurs, sauf ceux qui sont exemptés du régime d'inspection de la conformité des employeurs, qui présentent une offre d'emploi à un étranger visé au sous-alinéa 200(1)c(ii.1) du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés doivent se conformer aux conditions imposées aux termes de l'article 209.2 du Règlement. Un employeur peut faire l'objet d'une inspection afin de vérifier s'il respecte les conditions imposées.

Quoique dans une mesure moindre que les jeunes participants étrangers, près de la moitié des jeunes Canadiens ont indiqué avoir acquis une expérience de carrière ou de perfectionnement professionnel à l'étranger (47 %) comme avantage clé de leur expérience de Vacances-travail en Nouvelle-Zélande, et environ 60 % de ceux qui travaillaient au moment du sondage estimaient que leur participation à ce volet les aidait dans leur situation d'emploi actuelle. Environ les deux tiers (64 %) estimaient également que leur participation à Vacances-travail les aiderait dans leur prochain emploi.

4.5. Appui des intérêts internationaux, économiques et sociaux du Canada

La présente section porte sur le résultat final du programme, et comprend un examen des activités et des extraits d'EIC qui appuient les intérêts internationaux, économiques et sociaux du Canada.

4.5.1. Appui des intérêts internationaux et sociaux du Canada

Constatation : Le programme EIC contribue à la réalisation des intérêts internationaux et sociaux du Canada, puisqu'il est utilisé comme outil pour favoriser les relations bilatérales et accroître la connaissance et la compréhension des autres cultures chez les jeunes.

La plupart des personnes interrogées ont indiqué que le programme EIC appuie les intérêts sociaux du Canada. Elles estimaient que l'exposition à différentes cultures était le principal moyen par lequel EIC appuie les intérêts sociaux du Canada. Il a également été mentionné que l'immersion dans une culture (vivre et travailler dans un autre pays) présente un avantage important, car on devient alors plus qu'un simple touriste. Ainsi, les personnes interrogées ont dit que le fait d'amener les jeunes à comprendre les enjeux internationaux et la place du Canada dans le monde leur apporte une perspective mondiale, ce qui appuie les intérêts sociaux du Canada. L'examen des documents a également permis de confirmer ce constat. Dans leur étude, Horn et coll.²⁷ ont fait valoir qu'une expérience à l'échelle internationale mène à des compétences interculturelles plus avancées qu'une expérience acquise dans son pays.

Certaines personnes interrogées ont laissé entendre que les intérêts sociaux du Canada sont appuyés non seulement par les jeunes Canadiens qui voyagent à l'étranger, mais aussi par le fait que des jeunes étrangers viennent au Canada dans le cadre du programme EIC et interagissent avec des Canadiens, exposant ainsi davantage les Canadiens à d'autres cultures. Quelques personnes interrogées ont également mentionné que les Canadiens agissent comme ambassadeurs du Canada lorsqu'ils se rendent à l'étranger.

Les recherches démontrent que les jeunes qui ont acquis de l'expérience à l'étranger ont une plus grande faculté d'adaptation et de meilleures compétences en planification, s'affirment davantage, affichent une plus grande assurance et sont plus persévérants que les jeunes n'ayant aucune expérience à l'étranger²⁸. Bien que ces résultats se rapportent aux expériences internationales en général, EIC offre aux jeunes la possibilité d'acquérir une expérience à l'échelle mondiale, ce qui se traduira sans doute par ces avantages pour les participants au programme.

Par ailleurs, en plus des avantages que présentent les jeunes Canadiens qui voyagent à l'étranger par l'intermédiaire d'EIC, l'analyse des données administratives et des documents montre que les candidats à EIC sont instruits et jeunes et parlent l'anglais, le français ou les deux (de même qu'une troisième langue dans bien des cas), ce qui fait d'eux des candidats idéaux pour la résidence permanente. Dans l'ensemble, les données administratives indiquent que 7 % des jeunes étrangers qui sont venus au Canada dans le cadre du programme EIC entre 2013 et 2017 ont immigré de façon permanente au Canada, enrichissant ainsi davantage la diversité du pays.

27 Horn, A., D. Hendel et G. Fry (2012). « The empirical basis for adopt a civic rationale for internationalization ». *Higher Education*, vol. 64, no 2, p. 161-175.

28 Janson, K., et H. Schomburg (2009). *The professional value of ERASMUS mobility: The impact of international experience on former students' and on teachers' careers*. Bonn, Lemmens.

Bon nombre de personnes interrogées ont indiqué que le programme EIC, en plus d'appuyer les intérêts sociaux du Canada, soutient aussi les intérêts internationaux du Canada, car il est utilisé comme outil diplomatique ou mécanisme d'établissement de relations internationales. Par conséquent, le programme peut être mis à profit dans le cadre de relations bilatérales avec d'autres pays. Les documents examinés ont révélé que les liens interpersonnels et les relations bilatérales sont des extrants du programme, qui peuvent entraîner des retombées économiques en établissant des liens commerciaux et économiques à l'avenir.

4.5.2. Appui des intérêts économiques du Canada

Constatation : Le programme EIC appuie les intérêts économiques du Canada en fournissant un bassin de travailleurs étrangers pour le Canada, en offrant aux jeunes Canadiens la possibilité d'acquérir une expérience de travail précieuse et en générant des recettes du tourisme. Toutefois, l'impact du programme sur le marché du travail canadien doit être examiné plus à fond.

En 2017, près de 70 000 travailleurs étrangers se sont ajoutés au bassin des travailleurs potentiels pour le marché du travail canadien grâce à EIC. En outre, certains jeunes étrangers du programme EIC travaillent dans des secteurs et des provinces habituellement aux prises avec des pénuries de main-d'œuvre, selon la BDDCEE et les données d'enquête. Un sondage mené en 2018 par la Banque de développement du Canada (BDC) a révélé que les pénuries de main-d'œuvre sont les plus importantes au Canada atlantique, en Colombie-Britannique et en Ontario, et que les secteurs qui connaissent les plus grandes difficultés sont ceux de la fabrication, du commerce de détail et de la construction. Correspondant quelque peu aux endroits où des pénuries ont été observées, les provinces les plus visitées par les répondants au sondage mené auprès des jeunes étrangers étaient l'Ontario (59 %) et la Colombie-Britannique (57 %). Par ailleurs, une analyse des tendances de la BDDCEE de 2010 à 2015 a révélé qu'environ 20 % des jeunes participants étrangers à EIC qui ont occupé un emploi au Canada pendant leur séjour travaillaient dans les secteurs de la fabrication, du commerce de détail et de la construction (voir le tableau 4).

Tableau 4 : Répartition par secteur des participants à EIC ayant un revenu d'emploi, BDDCEE

Secteur	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)	2013 (%)	2014 (%)	2015 (%)
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	1,8	1,8	1,9	1,8	1,8	1,7
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	0,3	0,5	0,6	0,5	0,6	0,4
Services publics	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Construction	7,8	4,3	5,2	5,5	6,2	5,9
Fabrication	3,1	3,8	4,0	4,0	3,8	3,6
Commerce de gros	1,8	2,1	2,1	2,2	2,3	2,2
Commerce de détail	13,3	12,6	12,5	12,2	11,4	11,8
Transport et entreposage	1,0	1,0	1,2	1,2	1,2	1,2
Information	1,6	1,8	1,8	1,9	1,8	2,0
Finance et assurances	1,2	1,3	1,3	1,2	1,3	1,4
Services immobiliers et services de location et de location à bail	2,0	1,8	1,7	1,9	2,0	2,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	5,1	5,8	5,7	5,5	5,5	5,4
Gestion de sociétés et d'entreprises	0,6	0,7	0,5	0,5	0,8	0,4
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	11,7	10,5	10,1	9,7	9,4	8,7

Secteur	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)	2013 (%)	2014 (%)	2015 (%)
Services d'enseignement	2,2	2,2	2,1	2,1	2,0	1,9
Soins de santé et assistance sociale	1,7	1,7	1,7	1,7	1,8	1,8
Arts, spectacle et loisirs	7,1	9,7	8,9	9,5	9,2	9,8
Hébergement et restauration	31,3	33,4	34,0	34,1	34,1	34,6
Autres services (sauf l'administration publique)	3,1	3,1	3,2	3,3	3,2	3,0
Administration publique	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4
Non précisé	2,7	1,1	0,8	0,8	1,0	1,7

Source : BDDCEE, 2015
Remarque : Bien qu'il y ait un écart avec la BDDCEE qui limite la mesure dans laquelle les secteurs d'emploi actuels des participants à EIC correspondent aux pénuries actuelles, les secteurs d'emploi des participants à EIC ont été relativement stables entre 2010 et 2015, ce qui donne à penser qu'ils reflètent probablement les tendances actuelles.

En ce qui concerne les possibles retombées économiques de plus grande portée, certaines personnes interrogées ont affirmé que le programme EIC contribue également au secteur du tourisme, soit par d'anciens participants à EIC qui reviennent au Canada pour séjourner au pays, soit par les parents, les membres de la famille et les amis des participants à EIC qui viennent rendre visite aux jeunes pendant qu'ils se trouvent encore au Canada.

Certaines personnes interrogées ont également indiqué qu'EIC appuie les intérêts économiques du Canada parce que le programme favorise les occasions pour les jeunes Canadiens d'acquérir une expérience de travail internationale. On croit que les jeunes Canadiens qui voyagent à l'étranger peuvent appuyer les intérêts économiques du Canada en acquérant une précieuse expérience de travail.

Pour ce qui est du concept de réciprocité dont il est question à la section 4.1, le programme vise à assurer aux Canadiens et aux jeunes étrangers des chances égales de vivre et de travailler à l'étranger. Idéalement, la nature réciproque du programme éliminerait le risque de déplacement sur le marché du travail canadien, car il y aurait un jeune Canadien qui travaillerait ou chercherait un emploi à l'étranger pour chaque jeune étranger venant au Canada. Cet écart entre les objectifs diplomatiques et les objectifs d'offre de main-d'œuvre a également été relevé lors de l'évaluation précédente du programme réalisée par AMC en 2010.

Il y a toutefois un déséquilibre dans le nombre de jeunes étrangers qui arrivent au Canada dans le cadre du programme EIC par rapport au nombre de jeunes Canadiens qui vont à l'étranger (environ 70 000 contre 20 000 en 2017). Les données de la BDDCEE indiquent que le nombre de participants à EIC embauchés par des employeurs canadiens est passé de 12 990 en 2004 à 62 085 en 2015. À titre de comparaison, environ 20 000 Canadiens ont participé à EIC en 2015. Même dans le cas où tous les Canadiens travailleraient à l'étranger pendant leur expérience d'EIC, il y a tout de même un déséquilibre, car les jeunes étrangers d'EIC qui travaillent au Canada sont plus nombreux que les jeunes Canadiens d'EIC qui travaillent à l'étranger.

Étant donné que le potentiel de déplacement est également influencé par les conditions économiques (p. ex. les pénuries de main-d'œuvre et le taux de chômage dans les pays d'accueil), il faudrait procéder à une recherche approfondie pour évaluer pleinement l'impact du programme sur le marché du travail au Canada.

4.6. Exécution du programme

4.6.1. Rôles et responsabilités

Constatation : Les rôles et les responsabilités à IRCC et entre IRCC et les autres ministères sont généralement bien définis. Cependant, les représentants d'IRCC et ceux d'autres ministères n'étaient pas au courant des rôles et des responsabilités des OR.

Lorsqu'on leur a posé des questions sur les rôles et les responsabilités à IRCC, presque tous les informateurs clés ont indiqué qu'ils étaient clairement établis pour ce qui est des directions générales d'IRCC responsables de l'élaboration des politiques et de l'exécution d'EIC.

De plus, les représentants d'IRCC ont généralement mentionné que les rôles et les responsabilités entre IRCC et les autres ministères étaient clairement définis en ce qui concerne EIC, désignant AMC comme le principal partenaire. Les répondants d'AMC partagent également ce point de vue, ayant tous indiqué que les rôles et les responsabilités sont clairement définis entre leur ministère et IRCC en ce qui concerne EIC.

Néanmoins, la majorité des personnes interrogées d'IRCC et de l'extérieur n'ont pas été en mesure de formuler des commentaires sur les rôles et les responsabilités des OR, car ils ne les connaissaient pas de façon générale et, de façon plus précise, ne connaissaient pas leurs rôles et responsabilités dans le cadre d'EIC.

Les informateurs clés ont indiqué que de nombreuses OR mènent des activités de promotion et de marketing, ont établi des réseaux d'anciens étudiants et entretiennent des liens avec des établissements d'enseignement. Pour ce qui est de la pertinence des rôles et des responsabilités actuels des OR, des représentants des OR et quelques employés internes d'IRCC ont fait remarquer que le programme pourrait tirer profit d'une participation accrue des OR à la promotion du programme, en particulier auprès des jeunes Canadiens.

4.6.2. Communication et coordination

Constatation : Dans l'ensemble, la communication et la coordination sont efficaces à IRCC, mais intervenants estiment qu'il y a lieu d'améliorer ces aspects avec les OR.

Lorsqu'on leur a demandé de commenter l'efficacité de la communication et de la coordination relativement à la gestion d'EIC, les points de vue des informateurs clés étaient généralement favorables.

En outre, les représentants d'IRCC ont présenté des points de vue généralement positifs sur les aspects de la communication et de la coordination de la gestion d'EIC avec d'autres ministères, y compris l'ASFC et AMC. Les représentants d'AMC étaient du même avis, indiquant qu'EIC communique régulièrement avec leur ministère pour échanger des renseignements et faire le point sur les activités.

Les gouvernements étrangers n'ont pas signalé la communication et la coordination comme étant un problème. Tous les représentants des gouvernements étrangers ont indiqué n'avoir interagi avec IRCC que sur des questions liées à EIC et ne pas connaître les rôles et les responsabilités des autres ministères relativement au programme.

Quelques employés d'IRCC et toutes les OR ont souligné la nécessité d'améliorer la communication et la coordination entre IRCC et les OR. Il a été précisément mentionné que le programme ne dispose pas d'un mécanisme officiel de consultation entre IRCC et les OR, et que la communication se fait actuellement de façon ponctuelle. Quelques informateurs clés ont indiqué qu'il serait avantageux d'établir un processus de consultation continu (p. ex. sous la forme de réunions annuelles ou semestrielles), ce qui favoriserait un échange plus rapide de renseignements pertinents sur le programme entre IRCC et les OR.

Par ailleurs, les OR ont exprimé des préoccupations au sujet de la rapidité de la communication et de la diffusion de l'information provenant d'IRCC, notamment en ce qui concerne les mises à jour sur les changements apportés aux processus et aux exigences du programme, les renseignements sur les changements apportés aux politiques d'immigration de façon générale et leurs répercussions éventuelles sur les demandeurs d'EIC, ainsi que les réponses aux demandes de renseignements urgentes concernant les demandes des clients.

Le Ministère a lancé un nouvel appel de propositions pour les OR et, en octobre 2018, il a négocié de nouveaux PE avec les OR et a affecté de nouvelles ressources au dossier des OR, ce qui devrait permettre de régler ces problèmes.

4.7. Délai de traitement

Constatation : Dans l'ensemble, les demandes sont traitées conformément aux normes de service.

Conformément à l'entente sur les niveaux de service établie en vertu de la *Loi sur les frais d'utilisation*, 100 % des demandes de permis de travail d'EIC doivent être réglées dans un délai de 56 jours²⁹. Toutefois, le Conseil du Trésor permet une certaine souplesse en ce qui concerne cette exigence, accordant une marge de 10 % sur le nombre de demandes qui ne respectent pas les normes établies. Les données administratives sur les demandes de permis de travail d'EIC indiquent que la plupart des demandes sont traitées conformément aux normes de service. Pour quatre des cinq années visées, 90 % des demandes ont été traitées en moins de 50 jours, l'année 2017 affichant le délai de traitement le plus rapide. Cependant, en 2015, les délais de traitement ont été plus longs, 90 % des cas ayant été réglés dans un délai de 66 jours ou 78 % des demandes ayant été traitées conformément aux normes de service (voir le tableau 5).

Tableau 5 : Respect des normes de service (56 jours) dans le traitement des demandes de permis de travail d'EIC, par année et par volet d'EIC

Catégories d'EIC	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de jours pour traiter 90 % des cas					
Total – tous les volets d'EIC	49	40	66	40	39
Stage coop international	23	21	47	21	24
Vacances-travail	50	41	67	41	40
Jeunes professionnels	41	38	55	35	29
Autre	76	80	75	56	71
Pourcentage des cas traités selon les normes de service					
Total – tous les volets d'EIC	93 %	94 %	78 %	95 %	95 %
Stage coop international	98 %	98 %	96 %	99 %	99 %
Vacances-travail	92 %	94 %	76 %	95 %	95 %
Jeunes professionnels	94 %	95 %	92 %	95 %	97 %
Autre	84 %	81 %	83 %	90 %	85 %
Source : EDECIC (MBR), en date du 27 avril 2018					
Remarque : « Autre » comprend les demandes au titre d'EIC qui n'ont pas été signalées comme appartenant aux volets Stage coop international, Vacances-travail ou Jeunes professionnels.					

Les personnes interrogées ont indiqué que les difficultés liées au respect des normes opérationnelles sont attribuables aux changements apportés au système de demande, par ex. le passage de Kompass³⁰ au SMGC en 2015-2016 pour le traitement des demandes d'EIC.

Les personnes interrogées ont fait remarquer que les problèmes qui ont une incidence sur le traitement des demandes ont tendance à être propres à chaque pays (p. ex. les exigences relatives à la vérification du casier judiciaire, qui varient d'un pays à l'autre).

Les jeunes étrangers ayant répondu au sondage étaient généralement satisfaits des différentes composantes du processus de demande en ligne d'EIC³¹, les taux de satisfaction pour chaque composante étant égaux ou supérieurs à 85 %. Les taux de satisfaction les plus faibles étaient liés aux délais de traitement (76 % étaient satisfaits ou très satisfaits) et au processus de demande dans son ensemble (83 % étaient satisfaits ou très satisfaits).

29 Le traitement d'une demande de permis de travail d'EIC commence lorsqu'IRCC reçoit une demande complète (y compris les données biométriques). Le traitement prend fin lorsqu'IRCC remet la lettre d'introduction au client.

30 Kompass était le système de gestion des demandes utilisé pour traiter les demandes d'EIC avant le SMGC.

31 On a demandé aux jeunes étrangers d'évaluer les diverses composantes du processus de demande en ligne suivantes : 1) Questionnaire Venir au Canada; 2) Créer un profil; 3) Soumettre votre profil pour le bassin IEC; 4) Invitation à présenter une demande; 5) Processus de demande; 6) Obtenir le numéro de l'offre d'emploi auprès de votre employeur; 7) Téléverser tous les documents justificatifs; 8) Payer les frais de participation; 9) Recevoir la lettre d'introduction; 10) Fournir l'information en personne au point d'entrée; 11) Délais de traitement.

Les jeunes étrangers qui ont déclaré avoir eu recours à une OR pour faciliter leur participation à EIC ont également exprimé des points de vue positifs sur les aspects du processus de demande qui mettent en cause des OR. Parmi ceux qui ont exprimé une opinion, presque tous étaient satisfaits ou très satisfaits du processus servant à fournir de l'information à l'OR (91 %) et à soumettre la lettre de confirmation à IRCC de la part de l'OR (92 %).

4.8. Intégrité du programme

Constatation : Le programme EIC dispose de mécanismes d'assurance de la qualité bien établis, et très peu de problèmes d'intégrité du programme ont été cernés.

Le programme EIC a en place des mécanismes d'assurance de la qualité. Dans l'équipe d'IRCC responsable du traitement des demandes, une équipe d'assurance de la qualité a été mise sur pied pour surveiller la qualité des demandes réglées (les demandes approuvées et refusées). En général, 10 % des demandes réglées sont examinées dans le cadre de ce processus, tandis que 100 % des demandes traitées par les nouveaux employés font l'objet d'un contrôle de la qualité. En outre, le processus d'évaluation des demandes vise à faire en sorte qu'un dossier soit examiné par différents agents, chacun étant responsable d'une partie de l'évaluation de la demande. Par conséquent, le processus d'évaluation des demandes est doté de mécanismes d'assurance de la qualité, puisque certains aspects du dossier peuvent être examinés à plusieurs reprises par différents agents.

Peu de problèmes liés à l'intégrité des programmes ont été cernés, et les personnes interrogées ont souligné que la plupart des problèmes dont elles sont au courant, le cas échéant, sont anecdotiques. Par exemple, quelques personnes interrogées ont affirmé que les stages non rémunérés étaient un problème potentiel d'intégrité du programme. En ce qui concerne les questions d'intégrité touchant les participants au programme, les répondants ont fait remarquer que même si EIC exige que les participants souscrivent une assurance, certains participants peuvent souscrire une assurance lorsqu'ils présentent une demande à EIC, mais l'annuler lorsqu'ils arrivent au Canada. Un mauvais usage potentiel du programme a également été mentionné en ce qui concerne Au Pair. Les entreprises font de la publicité³² pour le programme EIC, soit le volet Vacances-travail, pour recruter des clients potentiels pour venir au Canada. Compte tenu des dispenses de l'EIMT et des suivis limités des employeurs, le programme risque d'être utilisé à d'autres fins.

5. Rendement – Utilisation des ressources

Constatation : Les ressources et les coûts du programme EIC ont augmenté ces dernières années, bien que la part des coûts globaux du programme assumée par IRCC ait diminué par rapport à celle des autres ministères.

5.1. Affectation des ressources financières

Comme le montre le tableau 7 de l'annexe G, le coût total d'exécution du programme EIC pour IRCC a augmenté d'environ 41 %, passant de 9,1 millions de dollars en 2013-2014 à 12,8 millions de dollars en 2016-2017. Quant aux coûts précis d'IRCC, les coûts du Secteur des opérations pour l'exécution du programme ont plus que doublé pendant cette période, passant de 3,3 millions à 6,9 millions de dollars. Quant aux coûts pour les autres ministères, les coûts de pour l'ASFC associés à EIC ont augmenté considérablement au cours de cette période, passant de 1,7 million de dollars à 5,9 millions de dollars, soit presque le quadruple.

L'augmentation importante des coûts associés à EIC pour l'ASFC entre les exercices 2014-2015 et 2015-2016 est essentiellement attribuable aux facteurs suivants :

- Une augmentation des coûts liés à la délivrance des permis de travail aux points d'entrée, qui sont passés de 1,3 million de dollars en 2014-2015 à 1,9 million de dollars en 2015-2016;
- L'ajout des coûts liés à la délivrance des formulaires « Autorisation de quitter le Canada » et des rapports en vertu de l'article 44 aux points d'entrée, qui ont totalisé 1,9 million de dollars en 2015-2016.

³² Des détails sur la publicité du programme EIC dans Au Pair se trouvent sur le site Web suivant : https://www.aupairworld.com/fr/au_pair_program/canada/au_pair/visa (consulté le 20 novembre 2018).

Alors que la part des coûts liés à EIC assumée par l'ASFC a presque doublé au cours de la période visée par l'évaluation (d'environ 15 % en 2013-2014 à 27 % en 2016-2017), la part assumée par IRCC a diminué d'environ 18 % (de 78 % en 2013-2014 à 60 % en 2016-2017) (voir la figure 3 de l'annexe G pour des renseignements détaillés).

5.2. Affectation des ressources humaines, par type de ressources (ETP, ERP)

Les ETP d'IRCC affectés au programme ont presque doublé au cours de la période visée, passant d'environ 68 équivalents temps plein (ETP) en 2013-2014 à 113 en 2016-2017. Le nombre d'ETP du Secteur des opérations d'IRCC affectés au soutien d'EIC a augmenté considérablement au cours de cette période, passant d'environ 32 ETP à 76 pour le même exercice, soit plus que le double (voir le tableau 7 de l'annexe G pour des renseignements détaillés).

5.3. Coûts prévus au budget et coûts réels, par année

Au cours de la période visée par l'évaluation, les coûts totaux assumés par IRCC pour l'exécution et le soutien d'EIC, soit 43,5 millions de dollars, ont été partiellement compensés par les recettes générées par le programme, qui ont atteint environ 30,8 millions de dollars. Ces données sont présentées au tableau 8 de l'annexe G.

5.4. Coût de traitement par demande au titre d'EIC

En ce qui concerne le volume des demandes et les coûts totaux de l'exécution du programme, le coût par demande au titre d'EIC traitée est passé de 178 \$ en 2013-2014 à 248 \$ en 2016-2017, avec un coût moyen par décision de 235 \$³³ pour la période visée par l'évaluation (les données sont présentées au tableau 9 de l'annexe G). Le coût moyen par demande traitée était plus élevé que celui du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) (202 \$), sans compter EIC.

6. Conclusions et recommandations

Dans l'ensemble, le programme EIC appuie les intérêts internationaux, économiques et sociaux du Canada. Le programme EIC parvient à faciliter l'entrée des jeunes étrangers en plus d'offrir un mécanisme permettant aux jeunes Canadiens d'aller à l'étranger.

Les jeunes peuvent travailler temporairement, faire l'expérience d'une nouvelle culture et découvrir un pays étranger. Grâce au programme EIC, les jeunes acquièrent une variété d'expériences culturelles et apprennent à connaître le pays où ils voyagent. En outre, les jeunes Canadiens et étrangers disent avoir acquis une expérience professionnelle à l'étranger qui leur est ou leur sera utile dans leur carrière. Une autre contribution clé du programme est le renforcement des relations du Canada avec les pays partenaires, qui est rendu possible grâce aux accords sur la mobilité des jeunes.

Bien que le programme EIC fonctionne bien, il y a lieu de renforcer quatre domaines clés.

Reconfirmer l'orientation du programme EIC

Le programme EIC comporte de multiples volets et vise divers résultats, notamment des expériences professionnelles et culturelles, la réciprocité, des résultats internationaux et des résultats liés au traitement. Trouver le juste équilibre entre la gestion de la réciprocité numérique (p. ex. la conclusion de nouveaux AMJ et la réduction des quotas avec certains pays) et le renforcement des relations bilatérales internationales est une tâche complexe. Bien que les avantages qu'offrent les AMJ pour le Canada puissent être nombreux, si la participation entre deux pays n'est pas égale ou quasi égale, la réciprocité n'est pas atteinte.

33 Ce calcul comprend seulement les coûts pour IRCC (les coûts pour les autres ministères sont exclus).

Étant donné que la réciprocité est l'élément fondamental du programme au titre du *Règlement*, le Ministère aurait avantage à examiner le but de la réciprocité dans le contexte du programme EIC et à déterminer s'il y a lieu de conserver la réciprocité comme élément fondamental, compte tenu des avantages découlant de relations bilatérales positives. Par conséquent, EIC aurait avantage à reconfirmer son orientation afin d'atteindre les résultats attendus pour le programme.

Recommandation 1 : IRCC devrait reconfirmer et énoncer clairement l'orientation du programme EIC, en particulier pour ce qui est :

- du mandat du programme et des résultats escomptés;
- de l'application des politiques et de la mise en œuvre du principe de réciprocité.

Continuer d'accroître les efforts de promotion

Étant donné que le programme est méconnu des jeunes Canadiens, qu'il y a des disparités croissantes entre la participation des jeunes Canadiens et celle des jeunes étrangers et, surtout, que les jeunes Canadiens tirent des avantages importants de leur expérience d'EIC, le Ministère devrait saisir les possibilités de promouvoir le programme EIC auprès des Canadiens.

Recommandation 2 : IRCC devrait accroître les efforts de promotion du programme EIC auprès des jeunes Canadiens, afin de mieux leur faire connaître les avantages du programme et de les inciter à y participer en plus grand nombre.

Surveillance du programme

La capacité de surveiller efficacement le programme EIC et d'en faire connaître les résultats repose sur l'échange mutuel de données entre le Canada et les pays signataires d'un AMJ. À l'heure actuelle, les données concernant le nombre de Canadiens qui se rendent à l'étranger ne sont pas toujours communiquées, et elles ne sont pas nécessairement à jour ni fiables. Il est ainsi plus difficile de bien comprendre les résultats pour une partie du programme.

Les mécanismes qui permettent de recueillir des renseignements sur les résultats font actuellement défaut en ce qui concerne les jeunes Canadiens qui vont à l'étranger. Tout en reconnaissant les préoccupations en matière de protection des renseignements personnels que peuvent entretenir les pays partenaires à l'égard de l'échange de renseignements personnels sur les jeunes Canadiens qu'ils accueillent avec IRCC, le Ministère devrait trouver des façons de recueillir de l'information sur les résultats des jeunes Canadiens par l'intermédiaire des autres pays. Par conséquent, le Ministère devrait optimiser ses AMJ actuels en vue d'améliorer et d'appuyer la collecte de données sur les jeunes Canadiens.

Recommandation 3 : Pour appuyer la surveillance des résultats du programme liés aux jeunes Canadiens qui se rendent à l'étranger, IRCC devrait établir des stratégies efficaces de collecte et de gestion des données.

Incidence sur le marché du travail

Bien que certains renseignements aient été obtenus au sujet de l'emploi des jeunes étrangers au Canada, pour bien comprendre l'incidence directe du programme EIC sur le marché du travail canadien, il faut mener des recherches approfondies.

Étant donné que le programme EIC est la principale composante du Programme de mobilité internationale et du Programme des travailleurs étrangers temporaires, il facilite l'entrée au pays d'un grand nombre de jeunes étrangers qui peuvent accéder temporairement au marché du travail canadien sans avoir fait l'objet d'une étude d'impact sur le marché du travail. Bien que le programme comporte des éléments réciproques qui visent à compenser tout déplacement potentiel causé par les jeunes étrangers sur le marché du travail, il faut mener d'autres recherches pour déterminer dans quelle mesure le programme EIC a une incidence sur le marché du travail canadien, y compris sur les différents secteurs de l'économie

Recommandation 4 : IRCC devrait entreprendre des recherches approfondies pour mieux évaluer toutes les retombées du programme EIC sur le marché du travail canadien.

Annexe A : Liste des pays signataires d'un accord sur la mobilité des jeunes

Pays ayant conclu un AMJ, en date d'octobre 2018.

Allemagne	Lettonie
Australie	Lituanie
Autriche	Mexique
Belgique	Norvège
Chili	Nouvelle-Zélande
Corée du Sud	Pays-Bas
Costa Rica	Pologne
Croatie	Portugal
Danemark	République tchèque
Espagne	Royaume-Uni
Estonie	Saint-Marin
France	Slovaquie
Grèce	Slovénie
Hong Kong	Suède
Irlande	Suisse
Italie	Taïwan
Japon	Ukraine

Annexe B : Profil des jeunes participants étrangers à EIC

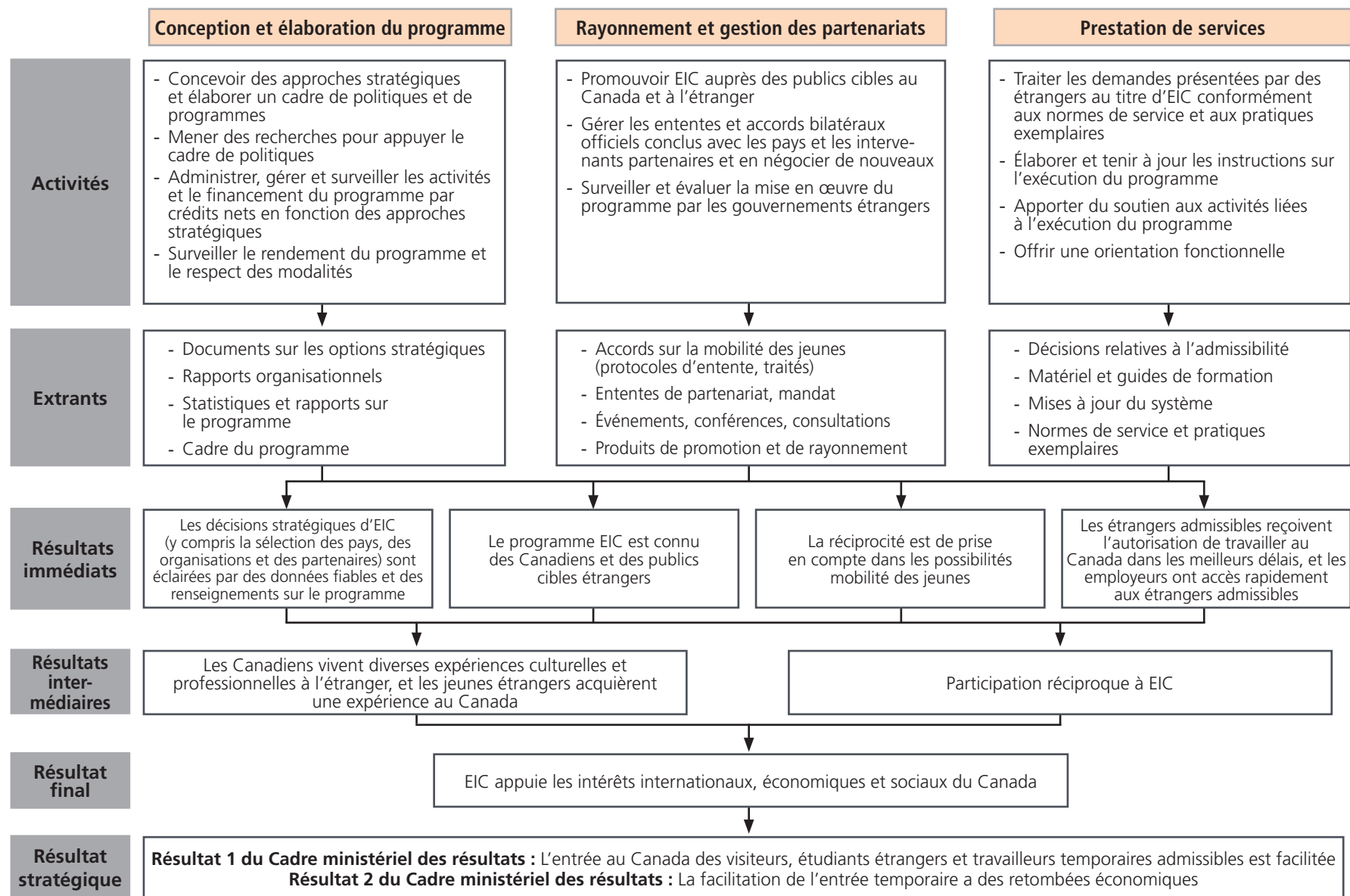
		Tous les volets d'EIC n = 252 712	Vacances-travail n = 204 073	Stage coop international n = 22 076	Jeunes professionnels n = 14 224	Autre n = 12 339
Cohorte	2013	19,2 %	18,2 %	24,5 %	22,3 %	24,1 %
	2014	17,7 %	17,0 %	22,3 %	18,8 %	19,8 %
	2015	17,8 %	17,9 %	17,6 %	19,4 %	14,5 %
	2016	20,4 %	21,1 %	16,3 %	17,6 %	18,7 %
	2017	24,9 %	25,8 %	19,3 %	21,9 %	22,9 %
	Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Volets d'EIC	Vacances-travail	80,8 %	100,0 %			
	Stage coop international	8,7 %		100,0 %		
	Jeunes professionnels	5,6 %			100,0 %	
	Autre	4,9 %				100,0 %
	Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Nombre de permis de travail d'EIC	1	91,9 %	94,8 %	98,7 %	65,2 %	63,7 %
	2	7,3 %	4,9 %	1,3 %	31,4 %	29,8 %
	De 3 à 5	0,8 %	0,3 %	0,0 %	3,4 %	6,6 %
	Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Âge au début de l'expérience EIC	Moins de 18 ans	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %
	De 18 à 20 ans	7,4 %	6,7 %	18,9 %	2,6 %	4,3 %
	De 21 à 24 ans	39,6 %	37,7 %	67,7 %	27,0 %	36,6 %
	De 25 à 29 ans	37,5 %	39,8 %	10,5 %	45,6 %	38,8 %
	De 30 à 35 ans	14,5 %	15,3 %	2,0 %	21,2 %	16,0 %
	Moins de 35 ans	0,8 %	0,6 %	0,8 %	0,9 %	4,3 %
	Non précisé	0,2 %	0,0 %	0,0 %	2,7 %	0,0 %
	Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Sexe	Féminin	49,9 %	50,4 %	53,2 %	40,3 %	47,8 %
	Masculin	50,1 %	49,6 %	46,8 %	59,7 %	52,2 %
	Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
État matrimonial	Célibataire	90,9 %	91,6 %	97,2 %	80,2 %	81,7 %
	Marié ou conjoint de fait	8,3 %	7,9 %	2,6 %	19,2 %	14,3 %
	Séparé, divorcé, veuf ou mariage annulé	0,5 %	0,5 %	0,1 %	0,7 %	0,8 %
	Non précisé	0,2 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	3,2 %
	Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

		Tous les volets d'EIC n = 252 712	Vacances-travail n = 204 073	Stage coop international n = 22 076	Jeunes professionnels n = 14 224	Autre n = 12 339
Connaissance des langues officielles	Anglais seulement	71,4 %	80,9 %	11,8 %	37,6%	60,5 %
	Français seulement	22,1 %	13,1 %	85,0 %	54,3 %	21,9 %
	Les deux	0,8 %	0,5 %	0,3 %	5,2 %	2,2 %
	Ni l'un ni l'autre	4,1 %	4,7 %	0,4 %	2,3 %	3,1 %
	Non précisé	1,6 %	0,9 %	2,5 %	0,7 %	12,2 %
	Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Possède un permis d'études	Non	94,4 %	94,8 %	93,9 %	91,2 %	92,4 %
	Oui	5,6 %	5,2 %	6,1 %	8,8 %	7,6 %
	Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Possède un permis de travail autre que celui d'EIC	Non	92,9 %	94,3 %	96,9 %	75,3 %	84,1 %
	Oui	7,1 %	5,7 %	3,1 %	24,7 %	15,9 %
	Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

		Tous les volets d'EIC n = 252 712	Vacances-travail n = 204 073	Stage coop international n = 22 076	Jeunes professionnels n = 14 224	Autre n = 12 339
Pays de citoyenneté	1	France : 21,4 %	Australie : 17,7 %	France : 85,7 %	France : 57,8 %	France : 22,5 %
	2	Australie : 14,8 %	Japon : 13,8 %	Allemagne : 6,2 %	Allemagne : 9,8 %	États-Unis : 11,1 %
	3	Japon : 11,3 %	France : 11,9 %	Brésil : 1,5 %	Suisse : 5,4 %	Australie : 7,6 %
	4	Irlande : 8,7 %	Irlande : 10,3 %	Suisse : 1,0 %	République tchèque : 4,2 %	Irlande : 5,8 %
	5	Allemagne : 8,1 %	R.U. : 9,4 %	Chine : 1,0 %	Espagne : 3,6 %	Brésil : 4,4 %
	6	Royaume-Uni : 7,8 %	Allemagne : 8,4 %	Espagne : 0,6 %	Pays-Bas : 3,5 %	Royaume-Uni : 4,1 %
	7	Corée : 6,8 %	Corée : 8,2 %	Autriche : 0,3 %	Pologne : 2,0 %	Chine : 3,6 %
	8	Nouvelle-Zélande : 3,1 %	Nouvelle-Zélande : 3,7 %	Algérie : 0,3 %	Irlande : 1,9 %	Corée : 3,5 %
	9	République tchèque : 1,7 %	Taïwan : 1,9 %	Australie : 0,3 %	Australie : 1,5 %	Allemagne : 3,4 %
	10	Taïwan : 1,6 %	République tchèque : 1,8 %	Tunisie : 0,3 %	Suède : 1,4 %	Japon : 3,4 %
	Autre	Autre : 14,7 %	Autre : 13,0 %	Autre : 2,9 %	Autre : 8,8 %	Autre : 30,6 %
	Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Province de destination	Nouveau-Brunswick	0,1 %	0,4 %	1,2 %	0,8 %	1,6 %
	Terre-Neuve	0,1 %				
	Nouvelle-Écosse	0,3 %				
	Île-du-Prince-Édouard	0,0 %				
	Québec	15,7 %	6,4 %	72,8 %	52,8 %	25,7 %
	Ontario	14,1 %	13,5 %	13,9 %	16,8 %	21,4 %
	Manitoba	0,5 %	0,4 %	0,7 %	1,1 %	1,7 %
	Saskatchewan	5,6 %	5,4 %	3,1 %	8,6 %	9,9 %
	Alberta	0,6 %	0,3 %	0,8 %	1,7 %	3,1 %
	Colombie-Britannique	22,1 %	24,0 %	7,1 %	17,3 %	23,7 %
	Nunavut	0,0 %	0,1 %	0,1 %	0,4 %	0,2 %
	Territoires du Nord-Ouest	0,0 %				
	Yukon	0,1 %				
	Non précisé	40,7 %	49,6 %	0,3 %	0,5 %	12,9 %
	Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

		Tous les volets d'EIC n = 252 712	Vacances-travail n = 204 073	Stage coop international n = 22 076	Jeunes professionnels n = 14 224	Autre n = 12 339
Municipalité de destination	1	Montréal : 11,2 %	Vancouver : 11,0 %	Montréal : 46,2 %	Montréal : 40,1 %	Montréal : 19,1 %
	2	Vancouver : 10,2 %	Colombie-Britannique – NMA : 9,9 %	Toronto : 6,3 %	Toronto : 8,0 %	Vancouver : 12,8 %
	3	Colombie-Britannique – NMA : 8,6 %	Toronto : 8,6 %	Québec : 5,5 %	Vancouver : 7,5 %	Toronto : 11,8 %
	4	Toronto : 8,5 %	Montréal : 4,9 %	QUÉBEC – SENA : 3,4 %	Calgary : 2,8 %	Colombie-Britannique – NMA : 5,5 %
	5	Calgary : 2,5 %	Calgary : 2,7 %	Vancouver : 3,3 %	Québec : 2,6 %	Calgary : 3,3 %
	6	Ontario – NMA : 1,3 %	Ontario – NMA : 1,4 %	Ottawa : 2,1 %	Colombie-Britannique – NMA : 2,4 %	Edmonton : 2,2 %
	7	Québec – SENA : 1,0 %	Whistler : 1,0 %	COLOMBIE-BRITANNIQUE – SENA : 2,1 %	Edmonton : 1,6 %	Ontario – NMA : 1,6 %
	8	Edmonton : 1,0 %	Edmonton : 0,9 %	Sherbrooke : 1,9 %	Mississauga : 1,4 %	Québec : 1,5 %
	9	Whistler : 0,9 %	Québec – NMA : 0,8 %	Laval : 1,0 %	Whistler : 1,2 %	Ottawa : 1,4 %
	Autre	Autre : 13,9 %	Autre : 9,2 %	Autre : 27,2 %	Autre : 31,5 %	Autre : 28,0 %
	Non précisé	Non précisé : 40,7 %	Non précisé : 49,6 %	S.O.	S.O.	Non précisé : 12,9 %
	Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
	Transition vers la RP	N'a pas fait la transition vers la RP	92,8 %	93,8 %	99,2 %	74,8 %
A fait la transition vers la RP		7,2 %	6,2 %	0,8 %	25,2 %	14,3 %
Total		100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Classification nationale des professions (CNP)	1	CNP 21 : 1,9 %	S.O.	CNP 40 : 12,7 %	CNP 21 : 12,1 %	CNP 21 : 6,4 %
	2	CNP 40 : 1,4 %	S.O.	CNP 21 : 10,3 %	CNP 63 : 10,4 %	CNP 40 : 4,0 %
	3	CNP 12 : 1,3 %	S.O.	CNP 12 : 8,9 %	CNP 12 : 7,5 %	CNP 84 : 3,5 %
	4	CNP 11 : 1,1 %	S.O.	CNP 11 : 7,4 %	CNP 11 : 6,7 %	CNP 11 : 2,4 %
	Autre	Autre : 86,6 %	Autre : 99,9 %	Autre : 27,1 %	Autre : 7,0 %	Autre : 64,4 %
	Le reste	Le reste : 7,6 %	Le reste : 0,1 %	Le reste : 33,6 %	Le reste : 56,2 %	Le reste : 19,3 %
	Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Annexe C : Modèle logique pour le programme Expérience internationale Canada (août 2017)



Annexe D : Questions de l'évaluation

Pertinence

1. Est-il toujours nécessaire pour le Canada de maintenir le programme EIC?
2. Le programme EIC s'harmonise-t-il avec les priorités du Ministère et celles du gouvernement du Canada?

Rendement – Gestion

3. Dans quelle mesure la gestion d'EIC favorise-t-elle l'exécution efficace du programme?
4. Dans quelle mesure la réciprocité d'EIC se reflète-t-elle et est-elle atteinte dans les possibilités de mobilité des jeunes?

Rendement – Efficacité et efficience

5. Dans quelle mesure les publics cibles canadiens et étrangers sont-ils au courant des possibilités offertes par EIC?
6. Quel type d'expériences culturelles et professionnelles le programme EIC permet-il d'acquérir?
7. Dans quelle mesure le programme EIC appuie-t-il les intérêts internationaux, économiques et sociaux du Canada?
8. Dans quelle mesure le processus de traitement des demandes au titre d'EIC est-il rapide et favorise-t-il l'intégrité du programme?

Rendement – Gestion des ressources

9. Les ressources du programme sont-elles gérées efficacement de manière à faciliter l'atteinte des résultats escomptés?

Annexe E : Réciprocité d'EIC – Quotas, participants et ratios (2007, 2013 et 2017)

Pays	2007				2013				2017			
	Quota	Canadiens	Étrangers	Ratio	Quota	Canadiens	Étrangers	Ratio	Quota	Canadiens	Étrangers	Ratio
Allemagne	2 525	85	2 443	29:1	5 000	562	4 485	8:1	5 000	638	5 962	9:1
Australie	8 000	7 677	8 438	1:1	9 000	7 277	8 318	1:1	9 000	7 381	8 847	1:1
Autriche	100	13	84	6:1	80	82	40	0:1	80	27	21	1:1
Belgique	490	71	232	3:1	750	98	748	8:1	750	67	879	13:1
Chili	AMJ signé en 2008				750	15	750	50:1	750	25	891	36:1
Corée du Sud	800	21	809	39:1	4 000	0	3 668	S.O.	4 000	34	3 988	117:1
Costa Rica	AMJ signé en 2011				100	14	62	4:1	100	--	99	--
Croatie	AMJ signé en 2011				300	3	392	131:1	300	4	297	2:1
Danemark	400	33	131	4:1	350	34	313	9:1	350	105	418	4:1
Espagne	AMJ signé en 2010				1 000	173	1 001	6:1	1 000	438	1 112	3:1
Estonie	AMJ signé en 2010				125	5	90	18:1	125	11	146	13:1
Finlande	9 770	3 698	8 480	2:1	14 000	2 563	13 997	5:1	14 000	2 422	16 703	7:1
Grèce	AMJ signé en 2013				200	3	175	58:1	200	12	244	20:1
Hong Kong	AMJ signé en 2010				200	55	200	4:1	200	80	215	3:1
Irlande	2 000	1 180	2 023	2:1	6 350	355	5 553	16:1	10 700	481	6 085	13:1
Italie	400	71	402	6:1	1 000	194	1 000	5:1	1 000	175	1 150	7:1
Japon	5 000	539	5 004	9:1	5 500	301	6 642	22:1	6 500	455	6 473	14:1
Lettonie	AMJ signé en 2008				50	3	36	12:1	50	0	52	S.O.
Lituanie	AMJ signé en 2010				200	8	166	21:1	200	9	192	21:1
Mexique	AMJ signé en 2011				250	0	267	267:1	250	0	0	--
Norvège	400	0	30	S.O.	150	14	89	6:1	150	37	109	3:1
Nouvelle-Zélande	2 000	2 032	1 855	1:1	2 500	1 044	1 668	2:1	2 500	3 247	2 168	1:1
Pays-Bas	300	150	303	2:1	600	490	568	1:1	600	570	721	1:1
Pologne	AMJ signé en 2007				750	6	710	118:1	750	12	748	62:1
Portugal	AMJ signé en 2018											
République tchèque	400	7	100	14:1	1 150	60	1 150	19:1	1 150	150	1 343	9:1

Pays	2007				2013				2017			
	Quota	Canadiens	Étrangers	Ratio	Quota	Canadiens	Étrangers	Ratio	Quota	Canadiens	Étrangers	Ratio
Royaume-Uni	3 725	3 921	2 668	1:1	5 350	3 624	4 833	1:1	5 000	3 228	6 908	2:1
Saint-Marin	AMJ signé en 2016								--	0	6	S.O.
Slovaquie	AMJ signé en 2011				350	11	472	43:1	350	8	399	50:1
Slovénie	AMJ signé en 2010				100	0	87	S.O.	100	19	121	6:1
Suède	175	42	366	9:1	700	67	590	9:1	700	135	649	5:1
Suisse	400	239	284	1:1	250	36	250	7:1	250	72	236	3:1
Taiwan	AMJ signé en 2010				1 000	25	981	39:1	1 000	87	1 189	14:1
Ukraine	AMJ signé en 2010				200	0	46	S.O.	200	0	0	--
Total	37 085	19 779	33 652	2:1	62 305	17 122	59 347	3:1	69 385	19 929	68 371	3:1

Source : Direction générale de l'immigration, juillet 2018.

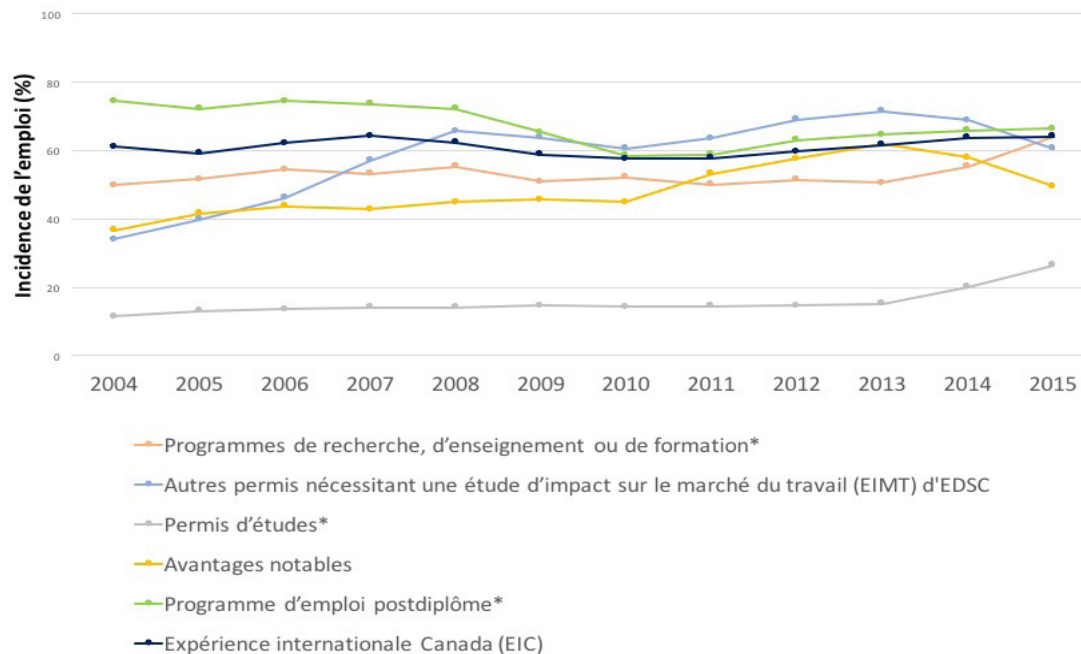
Remarque 1 : Les données de 2017 pour le Costa Rica et la Suisse n'étaient pas disponibles.

Remarque 2 : S.O. – Les ratios de réciprocité n'ont pu être calculés, car aucun Canadien n'est allé dans ces pays dans le cadre du programme EIC.

Remarque 3 : Les AMJ conclus avec le Mexique et l'Ukraine sont actuellement suspendus.

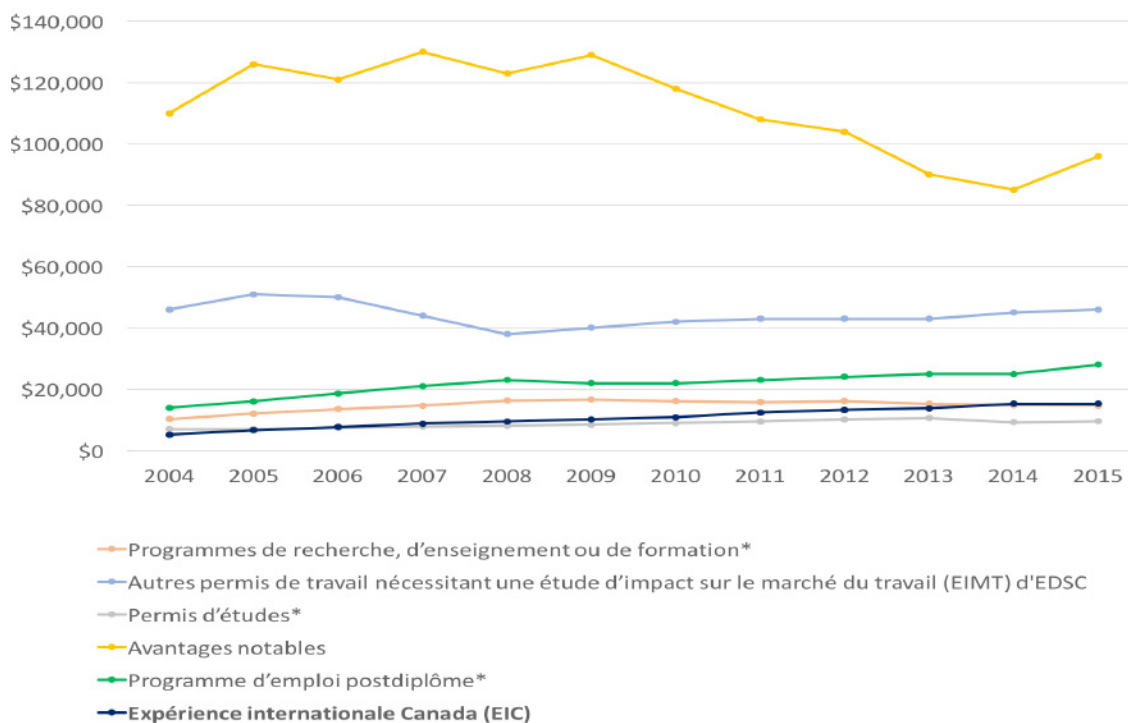
Annexe F : BDDCEE

Figure C1 : Incidence de revenus d'emploi dans le cadre du Programme des résidents temporaires



Source : BDDCEE, 2015

Figure C2 : Revenu d'emploi moyen dans le cadre du Programme des résidents temporaires



* Les résidents temporaires qui détiennent ces permis ont également d'autres permis

Source : BDDCEE, 2015

Annexe G : Tableaux et figures de la gestion des ressources

Tableau 6 : Total des coûts liés au programme EIC* (IRCC et autres ministères), de 2013-2014 à 2016-2017

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017**	Total
Coûts d'IRCC (par secteur)					
Secteur des opérations	3 268 392 \$	3 003 324 \$	3 937 199 \$	6 990 636 \$	17 199 551 \$
<i>Exécution directe du programme</i>	1 354 676 \$	2 430 346 \$	3 334 255 \$	3 950 845 \$	11 070 122 \$
<i>Exécution directe du programme – ERP</i>	1 424 926 \$	398 248 \$	346 522 \$	323 484 \$	2 493 180 \$
<i>Soutien indirect de l'exécution du programme</i>	488 790 \$	174 730 \$	256 422 \$	2 716 307 \$	6 129 429 \$
Secteur des politiques stratégiques et de programmes	3 648 629 \$	5 420 528 \$	4 289 016 \$	2 756 623 \$	16 114 796 \$
<i>Soutien direct du programme</i>	3 249 433 \$	5 004 264 \$	3 636 492 \$	1 887 252 \$	13 777 441 \$
<i>Soutien indirect du programme</i>	399 196 \$	416 264 \$	652 524 \$	869 371 \$	2 337 355 \$
Autres secteurs (services ministériels, haute direction, finances, etc.)	2 180 604 \$	2 302 693 \$	2 609 063 \$	3 039 782 \$	10 132 143 \$
<i>Soutien direct du programme</i>	(10 926 \$)	941 \$	1 080 125 \$	773 324 \$	1 843 464 \$
<i>Soutien indirect du programme</i>	2 191 531 \$	2 301 753 \$	1 528 938 \$	2 266 458 \$	8 288 680 \$
Total des coûts pour IRCC	9 097 625 \$	10 726 545 \$	10 835 278 \$	12 787 041 \$	43 446 489 \$
Autres ministères					
ASFC	1 687 400 \$	1 766 891 \$	4 951 698 \$	5 859 819 \$	14 265 808 \$
Autres (AMC, SCT, SPC, SPAC, etc.)	837 828 \$	2 501 070 \$	1 862 710 \$	2 741 164 \$	7 942 771 \$
Total des coûts pour les autres ministères	2 525 227 \$	4 267 961 \$	6 814 408 \$	8 600 983 \$	22 208 579 \$
Total des coûts pour le gouvernement du Canada	11 622 852 \$	14 994 506 \$	17 649 686 \$	21 388 024 \$	65 655 068 \$

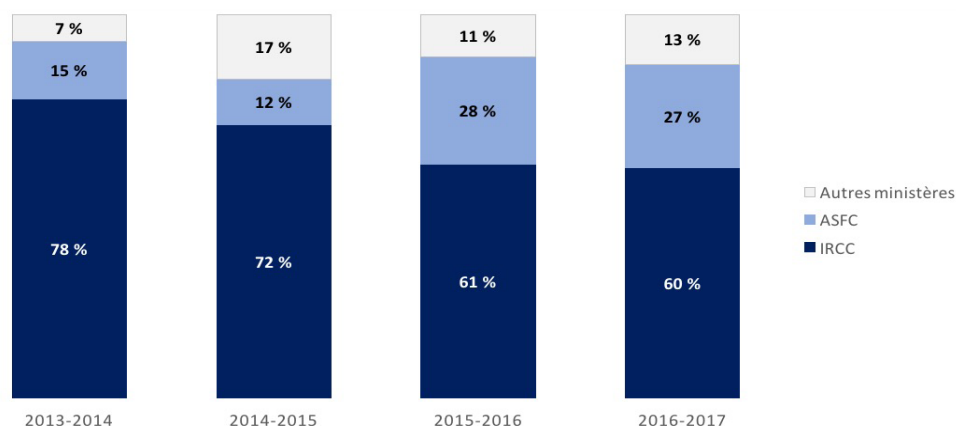
Remarque : « Exécution directe du programme » et « Soutien direct du programme » (c.-à-d. « activités principales ») sont des activités et des processus associés en particulier à l'exécution d'un programme (c.-à-d. « extrants »). « Soutien indirect de l'exécution du programme » et « Soutien indirect du programme » (c.-à-d. « sous-activités ») sont des activités et des processus qui contribuent à l'exécution d'un ou de plusieurs programmes (c.-à-d. « extrants »).

*Remarque : Les coûts comprennent les dépenses salariales, non salariales et autres.

**Remarque : Les données pour l'exercice 2016-2017 doivent être interprétées avec prudence puisque le modèle de gestion des coûts pour cet exercice n'a pas été validé.

Source : Modèle de gestion des coûts d'IRCC

Figure 3 : Part des coûts totaux du programme EIC assumée par IRCC et les autres ministères, de 2013-2014 à 2016-2017



Remarque : Les données pour l'exercice 2016-2017 doivent être interprétées avec prudence puisque le modèle de gestion des coûts pour cet exercice n'a pas été validé.

Source : Modèle de gestion des coûts d'IRCC

Tableau 7 : Total des ETP du programme EIC (par secteur), exercices de 2013-2014 à 2016-2017

Secteurs	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017*	Total
Secteur des opérations	31,46	41,19	34,39	75,64	182,68
<i>Exécution directe du programme</i>	19,42	33,70	28,05	47,06	128,23
<i>Exécution directe du programme – ERP</i>	8,66	5,57	4,10	4,45	22,77
<i>Soutien indirect de l'exécution du programme</i>	3,38	1,92	2,24	24,13	31,68
Secteur des politiques stratégiques et des programmes	22,39	24,54	14,40	21,71	83,04
<i>Soutien direct du programme</i>	19,29	20,79	9,31	14,67	64,06
<i>Soutien indirect des programmes</i>	3,10	3,75	5,09	7,04	18,98
Autres secteurs (services ministériels, haute direction, finances, etc.)	14,06	13,82	9,54	15,67	53,09
<i>Soutien direct du programme</i>	-	-	-	-	-
<i>Soutien indirect des programmes</i>	14,06	13,82	9,54	15,67	53,09
Total	67,91	79,55	58,33	113,02	318,81

Remarque : « Exécution directe du programme » et « Soutien direct du programme » (c.-à-d. « activités principales ») sont des activités et des processus associés en particulier à l'exécution d'un programme (c.-à-d. « extrant »). « Soutien indirect de l'exécution du programme » et « Soutien indirect du programme » (c.-à-d. « sous-activités ») sont des activités et des processus qui contribuent à l'exécution d'un ou de plusieurs programmes (c.-à-d. « extrants »).

*Remarque : Les données pour l'exercice 2016-2017 doivent être interprétées avec prudence puisque le modèle de gestion des coûts pour cet exercice n'a pas été validé.

Source : Modèle de gestion des coûts d'IRCC

Tableau 8 : Coûts et recettes liés au programme EIC, de 2013-2014 à 2016-2017

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017*	Total
Total des coûts pour IRCC	9 097 625 \$	10 726 545 \$	10 835 278 \$	12 787,041 \$	43 446 489 \$
Revenus	6 095 581 \$	5 037 681 \$	9 694 236 \$	10 015 199 \$	30 842 697 \$
Coûts	3 002 045 \$	5 688 865 \$	1 141 042 \$	2 771 842 \$	12 603 792 \$

*Remarque : Les données pour l'exercice 2016-2017 doivent être interprétées avec prudence puisque le modèle de gestion des coûts pour cet exercice n'a pas été validé.

Source : Modèle de gestion des coûts d'IRCC

Tableau 9 : Coûts par demande traitée (total des coûts pour IRCC et les autres ministères), de 2013-2014 à 2016-2017

Programme	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017*	Moyen
EIC					
Total des coûts d'EIC	11 622 853 \$	14 994 506 \$	17 649 686 \$	21 388 024 \$	16 413 767 \$
Nombre de demandes traitées	65 422	49 542	78 430	86 261	69 914
Coût par demande traitée	178 \$	301 \$	225 \$	248 \$	235 \$
Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)					
Total des coûts liés au PTET	79 380 967 \$	63 109 745 \$	65 620 817 \$	65 276 464 \$	68 346 998 \$
Nombre de demandes traitées	420 753	359 487	285 617	285 128	337 746
Coût par demande traitée	189 \$	176 \$	230 \$	229 \$	202 \$
Programme des étudiants étrangers (PEE)					
Total des coûts liés au PEI	43 653 931 \$	43 552 071 \$	52 924 420 \$	64 577 175 \$	51 176 899 \$
Nombre de demandes traitées	267 277	284 406	317 198	317 016	296 474
Coût par demande traitée	163 \$	153 \$	167 \$	204 \$	173 \$
Remarque : Les demandes traitées sont celles pour lesquelles une décision définitive a été rendue. *Remarque : Les données pour l'exercice 2016-2017 doivent être interprétées avec prudence puisque le modèle de gestion des coûts pour cet exercice n'a pas été validé. Source : Modèle de gestion des coûts d'IRCC					